



ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

41^{ème} Session, du 14 au 18 octobre 2024

**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE L'ENSEIGNEMENT,
DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE LA FRANCOPHONIE
ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR**

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Vice-présidente : Madame Catherine LIBEAUT

Monsieur Samy AHMAR
Monsieur Ghassan AYOUB
Monsieur Olivier BERTIN
Monsieur Martin BIURRUN
Madame Ellen BOUVERET
Monsieur Frédéric CHAUVEAU
Monsieur Alexandre COL

Monsieur Gérard EPELBAUM
Madame Stéphanie LE VAILLANT
Madame Amelie MALLET
Monsieur Olivier PITON
Madame Denise REVERS-HADDAD
Madame Ana SAINT-DIZIER
Monsieur Olivier SPIESSER

Table des matières

Introduction – une session marquée par la visite à Villers-Cotterêts	3
Francophonie - <i>Le français a encore son mot à dire</i>	4
Audiovisuel - TV5 Monde	6
AEFE - Actualités du réseau de l'enseignement français à l'étranger	8
AEFE - Les Instituts régionaux de formation ou IRF	10
AEFE - Equipements sportifs	14
AEFE - Développement durable	16
AEFE - Bourses scolaires et AESH.....	26
Budget 2025 - Echanges sur le projet de loi de finances (PLF)	29
ANEF - Association Nationale des Écoles Françaises de l'Étranger	31
MLF - Mission laïque française	33
Perspectives de travail pour la 42^{ème} session – mars 2025	35
Sept résolutions proposées par notre commission et adoptées en séance plénière :.....	35
1 – Mettre en valeur la Cité internationale de la langue française dans notre réseau mondial	36
2 – Mettre en œuvre les 17 recommandations du rapport « <i>Le français a encore son mot à dire</i> ».....	38
3 – Clarifier les modalités pratiques du programme international mobilité employabilité francophone ..	40
4 – Poursuivre l'expérimentation du Pass Education en Langue Française.....	42
5 – Inviter les Conseillers des Français de l'étranger au Conseil des IRF	44
6 – Mieux préparer les Commissions nationales des bourses scolaires et en rendre compte	46
7 – Communiquer les grilles tarifaires des AESH et payer dès validation par les MDPH	48

Introduction – une session marquée par la visite à Villers-Cotterêts

Sur la proposition de notre Commission, cette 41^{ème} session de l'Assemblée des Français de l'étranger aura été marquée par la **visite de la Cité internationale de la langue française** organisée le mardi 15 octobre à Villers-Cotterêts, qui avait accueilli quelques jours auparavant le XIX^{ème} sommet de la Francophonie. Tous les participants sont revenus enchantés par une découverte qui a largement dépassé leurs attentes, impressionnés par un formidable potentiel d'attractivité et de rayonnement, fondé sur des qualités architecturales, muséales, scénographiques et technologiques qui en font un espace culturel exceptionnel.

Nous avons été reçus par le Directeur adjoint de la Cité, Monsieur Xavier BAILLY, dont le propos introductif nous a joyeusement transportés de la France de la Renaissance aux nombreux pays où notre langue est partagée par plus de 320 millions de francophones. Le parcours permanent de visite de la Cité, interactif et ludique, offre une immersion au cœur de la langue française permettant de découvrir son extraordinaire voyage dans le monde. Nous encourageons vivement tous nos collègues élus Conseillers des Français de l'étranger à programmer cette visite au cours de leur prochain séjour en France puis à en faire la promotion auprès de nos compatriotes et des autres francophones établis dans nos pays de résidence. Notre Assemblée a adopté une résolution appelant à l'élaboration et la mise en œuvre, dans l'ensemble du réseau diplomatique, culturel et éducatif français, d'un plan d'actions pour élargir la communication afin de faire mieux connaître la Cité internationale de la langue française et de susciter des projets de voyage de découverte visant particulièrement les élèves des établissements scolaires et les professeurs de français et, plus largement, tous les acteurs et partenaires de ce réseau et de ce celui de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Nous invitons la Direction de la Cité internationale de la langue française à proposer des partenariats adaptés à tous les acteurs de ces réseaux français et francophones à l'étranger que ce soit par des accès à distance, des visites virtuelles, des expositions temporaires itinérantes ou toute autre modalité qui pourrait être mise en œuvre.

Notre Commission a poursuivi ses travaux sur la Francophonie par l'audition des auteurs du rapport parlementaire « **Le français a encore son mot à dire** », contenant dix-sept propositions pour une francophonie multilatérale et coopérative, présenté le 3 octobre au Sénat. Nous avons élargi nos travaux au secteur de l'audiovisuel francophone avec l'audition de M. Laurent Cagna de **TV5 Monde**.

Trois auditions de l'**Agence française pour l'enseignement à l'étranger** nous ont permis de faire le point sur l'actualité du réseau à la rentrée, avec une attention particulière sur les Instituts régionaux de formation (IFR) et sur les équipements scolaires, puis sur l'aide à la scolarité et sur les actions en faveur du développement durable.

Nos autres auditions ont été consacrées aux nouvelles orientations de l'**ANEF** (Association nationale des écoles française de l'étranger), qui n'engage plus de nouvelles garanties mais se donne désormais un rôle de conseil et d'évaluation, puis à la situation de la **MLF** (Mission laïque française) dont le nouveau président s'est voulu rassurant et aux **perspectives budgétaires pour 2025** pour l'action extérieure de l'Etat dans un contexte de nécessaire maîtrise du déficit budgétaire.

-----/./-----

Francophonie - *Le français a encore son mot à dire*

Audition des sénateurs Catherine Belrhiti et Yan Chantrel, le 14 octobre 2024

1. 2024 aura été une année foisonnante d'activités pour la Francophonie (Sommet de la Francophonie, Jeux Olympiques, ...)
2. L'état général de la Francophonie est plutôt bon : 321 millions de locuteurs, 5^e langue la plus parlée au Monde, 2^e langue de travail...
3. Le français est rarement la 1^{ère} langue, les nouveaux locuteurs et apprenants du français sont plurilingues. La langue française est perçue comme un outil fonctionnel, pragmatique.
4. La francophonie ne se fait pas au détriment des autres langues mais en complément de celles-ci. Le respect de la diversité linguistique, qui nous alerte sur l'unilinguisme des organisations internationales (ONU, UE) où l'anglais devient prépondérant, voire complètement dominant. La situation n'a pas changé depuis 2022.
5. Le multilinguisme se défend aussi à l'échelle nationale. Nous devons remédier à la pénurie d'enseignants. Dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger, atteindre l'objectif de doublement des effectifs à 700 000 nécessiterait 25 000 enseignants supplémentaires. Les recrutés locaux sont la solution privilégiée mais se pose la question de la formation et de la qualité, car ils ne sont pas une variable d'ajustement..
6. Réseau culturel : réflexion menée sur l'ouverture, la mutualisation du réseau aux partenaires des pays francophones.
7. Mobilité étudiante : nous souhaitons la mise en place d'un Erasmus francophone, par l'Agence universitaire de la Francophonie.
8. La mobilité des chercheurs au sein de l'espace francophone est un enjeu majeur.
9. Faire du français une grande langue du numérique, espace actuellement très anglophone. Par exemple, aider les artistes francophones à monétiser leurs contenus diffusés sur internet.
10. Loi Toubon : socle juridique essentiel pour la défense de la langue française. De nombreuses limites ont été identifiées. Cette loi insuffisamment appliquée recommande une exemplarité des agents publics dans leur utilisation du Français, notamment en n'utilisant plus - ou moins - les anglicismes, et des sanctions pour les agents privés qui ne sont aujourd'hui jamais ou rarement mises en œuvre.

Question 1 (Q1) : nous avons parcouru le rapport sur la francophonie dont vous êtes une des autrices. Pourriez-vous nous présenter les éléments qui vous ont le plus surpris sur l'état actuel de la francophonie, et les défis auxquels elle doit faire face ?

11. Surpris par l'engouement pour la langue, la prise de conscience du recul du français dans les organisations internationales.
12. Convaincu que l'enseignement est le défi majeur, à la fois sur la quantité et la qualité des enseignants, qui doit passer par la revalorisation du métier et des conditions de son exercice.
13. Découvert le sujet des artistes et de leur valorisation dans le contexte du numérique, avec un enjeu de désinformation encore plus massif qu'on ne le pensait. Cela pourrait contrer l'augmentation du sentiment anti-français dans certains pays.

Q1 : Manque de démarchage des étudiants – notamment américains – à travers des opérations *road-trip* ? La France a une carte à jouer au vu des frais d'université extrêmement élevés aux États-Unis d'Amérique. Prenons modèle sur le Canada qui joue bien sa carte de ce point de vue.

Q2 : la baisse d'attractivité du métier d'enseignant est un vrai problème et constitue un défi majeur des prochaines années : une revalorisation salariale est indispensable mais pas seulement.

Le « *visa francophone* » serait strictement réservé à la mise en place du dispositif Erasmus francophone.

Q3 : groupe d'ambassadeurs francophones au Benelux, un atout qu'il faut utiliser voire répliquer ailleurs ? Alertons également du danger de la disparition des traducteurs avec l'avènement de l'IA.

Un enjeu majeur est celui de la recherche, où les chercheurs sont obligés de publier en anglais. L'IA pourrait être un avantage en permettant aux chercheurs d'écrire et de publier en Français, tout en permettant à l'IA de traduire facilement pour les audiences anglophones.

Q4 : quels sont les axes réellement prioritaires ?

Le chiffre de 715 millions de francophones d'ici 2050 ne se base que sur les projections démographiques, or d'autres facteurs seront à l'œuvre. Il va falloir faire preuve de volontarisme pour atteindre ce chiffre, notamment en développant des débouchés économiques.

Q5 : bilan financier et économique de la francophonie pour la France dressez-vous?

Aucune évaluation précise n'a été faite. Il serait plus facile d'évaluer les coûts que les bénéfices, qui sont souvent indirects et étalés dans le temps, et se qui manifestent de diverses manières.

Q6 : Comment appréhendez-vous le rôle des Français de l'étranger dans la mise en œuvre des 17 recommandations que vous avez formulées dans ce rapport ? Et quels sont les éléments clé à retenir du sommet ?

Le rôle des Français établis à l'étranger est très important, au travers des actions pour faire vivre la francophonie au quotidien, via les consulats et ambassades, les associations, le réseau d'enseignement, FLAM, etc... et devrait se développer en partenariat avec les autres francophones expatriés originaires d'autres Etats.

En France, nous ne célébrons pas suffisamment les diasporas francophones– diasporas africaines notamment – et la francophonie est donc un enjeu pour la France aussi.

Annexe - Les engagements du sommet de Villers Cotterêts sont téléchargeables :

<https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/17/de1976d2e5b009d4824fd29b2a1493b67a2a16bf.pdf>

Audiovisuel - TV5 Monde

Mardi 15 octobre 2024 -

Audition de **Laurent Cagna** –

Directeur des relations institutionnelles et des relations avec la Francophonie

Suite à la démission de Monsieur Yves Bigot que nous avons reçu à la session précédente et de l'intérim assuré par Yves Tardieu, Madame **Kim Younes** a été nommée Présidente générale du consortium de TV5 Monde le 2 octobre 2024. Or, nous sommes le 17 octobre et son calendrier chargé ne lui a pas permis ce déplacement

TV5 Monde est une télévision entièrement publique qui retransmet des films ou des émissions des chaînes partenaires et produit ses propres contenus.

Les pays participants sont la France, la Suisse, le Canada fédéral, le Québec, la Fédération Wallonie-Bruxelles et Monaco.

Financement

Le budget annuel s'élève à 110 Millions d'euros, avec des modalités de paiement différentes selon les contributeurs

Cependant, ce mode de financement participatif des états membres précités et qui est établi fin décembre pour l'année suivante entraîne un certain inconfort pour se projeter dans l'avenir. La France est le 1^{er} actionnaire de la chaîne à hauteur de 70% du budget total, la Belgique avec 7%, la Suisse avec 7%, la Canada 4% et le Québec 3%, et d'autres partenaires avec une contribution moins importante et plus fluctuante.

Le financement d'une année sur l'autre varie également en fonction des fluctuations politiques.

Exemples :

Au Canada, si Monsieur Trudeau est, lors des prochaines élections législatives conforté dans son gouvernement libéral mais surtout très anglophone, il pourrait y avoir un désintérêt pour le soutien à la chaîne.

À Bruxelles, il a été annoncé que le financement de la chaîne publique belge ne serait pas garanti de la même façon, que d'autres sources de financement devaient être envisagées, ce qui aura aussi des incidences sur le financement de TV5 Monde, qui est une chaîne publique par essence.

En Suisse, les chaînes helvétiques francophones, après votation, vont devoir baisser la redevance de 300 à 200,-€, ce qui pourrait aussi avoir une incidence.

Depuis 2022, Monaco, dernier contributeur en date de TV5Monde, a relancé une chaîne publique, cette initiative témoigne de l'attractivité de la chaîne.

Des **pays africains** ont demandé à rejoindre le club des actionnaires sous la forme d'une participation groupée : Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, le Bénin, le Gabon, le Congo Brazzaville et la RDC qui est le pays francophone le plus peuplé du monde. Cette adhésion à cotisation fixe ne déstabiliserait pas les finances et ajoutons, qu'une voix serait accordée à ce groupe, au même titre que le Canada, la France ou les autres pays actionnaires précités.

A noter cependant que TV5 Monde a été suspendu au Mali.

Il a été rappelé que TV5Monde est une chaîne non seulement généraliste mais aussi éducative, puisque le dispositif **Apprendre et enseigner avec TV5Monde** est toujours très utilisé et que depuis peu, une appli **TV5MondePlus** vient s'ajouter à sa mission d'information et de divertissement culturel.

Suite à cet échange, il a été proposé par notre commission que la communication sur le dispositif **TV5Monde Apprendre et enseigner** tout comme la visibilité de la chaîne soient renforcées par un meilleur **partenariat avec d'autres institutions** : par exemple avec les IRF/ Instituts régionaux de formation, avec la Cité internationale de la Francophonie de Villers-Cotterêts ou encore que les pays adhérant à l'OIF soient automatiquement proposés à l'adhésion de cette chaîne francophone qu'est TV5Monde, désormais une chaîne adulte : créée en janvier 1984, elle vient juste de fêter ses 40 ans.

Annexe - Dossier de presse téléchargeable :

<https://presse.tv5monde.com/wp-content/uploads/2024/05/Dossier-de-presse-TV5MONDE-Mai-2024-FR.pdf>

AEFE - Actualités du réseau de l'enseignement français à l'étranger

Audition AEFE - mardi 15 octobre 10h30-12h30

Intervenants : Jean-Paul Negrel, Directeur Général Adjoint, Clotilde Fayet, Secrétaire générale et Florent Gayet, Directeur adjoint du développement et de l'accompagnement du réseau

1) Actualité du réseau et bilan de la rentrée :

Le réseau de l'Enseignement français à l'étranger est passé de 580 à 600 établissements à la rentrée 2024 :

- 68 établissements en gestion directe
- 159 établissements conventionnés
- 373 établissements partenaires

26 nouveaux établissements ont rejoint le réseau en obtenant une première homologation et 53 établissements ont obtenu une extension d'homologation.

Il faut noter le passage en Établissement en Gestion directe de l'école Française de Téhéran jusqu'alors conventionnée. Cet établissement, le plus petit EGD de l'Agence, compte 90 élèves. L'objectif est le maintien de cet établissement, dans une période géopolitique complexe.

L'enquête rapide de rentrée, basée sur les effectifs inscrits, indique une estimation d'environ 399 000 élèves (contre 392 000 à la rentrée 2023) soit 1,7% d'augmentation. La croissance dans le réseau serait portée par les établissements partenaires et les élèves non français. Nous aurons des chiffres plus fiables avec l'enquête lourde début novembre qui donnera les effectifs des élèves réellement scolarisés.

Le réseau comprend 119 500 élèves français à la rentrée dans le réseau, une légère baisse par rapport à l'année dernière (120 680). Cela s'explique par une présence française à l'étranger qui diminue avec moins de familles qui s'expatrient, des frais de scolarité élevés notamment dans certains pays établissements partenaires (La moyenne des frais de scolarité est de 6000 euros). Un millier d'élèves français en moins environ en cette rentrée mais nous attendons l'enquête lourde de rentrée et la vérification de ces saisies, secteur par secteur pour confirmer ces chiffres.

La direction de l'Agence travaille actuellement sur l'accord-cadre avec la MLF qui sera signé prochainement au début de l'année 2025 entre l'AEFE et le Président de la Mission Laïque Française.

L'AEFE accompagne les établissements gérés par la MLF au Liban, en Espagne, en Italie, en Grèce et au Maroc en mettant à disposition un nombre important d'enseignants détachés.

Etat des lieux : des crises multiformes qui mobilisent et impactent le réseau mais un réseau qui s'avère résilient

2) Impact des conflits et des crises géopolitiques :

Depuis 3 ans, la création d'un poste d'officier de sécurité au sein de l'Agence et la mise en place d'une cellule de crise permettent de mieux faire face aux nombreuses situations de crise (Guerre en Ukraine, Conflit au Proche-Orient, crise au Sahel...) et de poursuivre l'accompagnement des établissements et des familles dans les zones en crise :

Le Liban, avec ses 64 établissements et 60 000 élèves reste une préoccupation majeure de l'Agence. Nous avons observé le départ de certaines familles du Liban vers la France ou d'autres établissements du réseau (Chypre, Émirats Arabes Unis , Égypte...), un enseignement à distance (EAD) est toujours proposé aux élèves qui sont encore scolarisés dans ces établissements (par exemple le Lycée français Abdelkader de Beyrouth occupé actuellement par des milliers de réfugiés).

Au Niger, le Lycée français de Niamey a fonctionné un an en EAD pour 174 élèves, un accompagnement financier a été mis en place pour aider les élèves à passer leur examen à Lomé avec une prise en charge des billets et accueil des familles), malheureusement, le lycée a fermé ses portes au 1^{er} septembre 2024.

En Turquie, malgré la crise politique entre nos deux pays, la continuité pédagogique est assurée, nous observons également, comme au Liban une rescolarisation des élèves dans d'autres établissements.

Focus sur une problématique spécifique au Royaume-Uni : perspective d'application de la TVA sur les frais de scolarité au 1^{er} janvier 2025. Plusieurs réunions ont eu lieu entre les Ambassadeurs des pays concernés par des écoles avec programmes étrangers mais pour le moment aucune assurance n'a été obtenue. Cette fiscalité se répercuterait en grande partie sur les frais de scolarité car la part des charges frappées de TVA déductible est faible. Elle aurait un impact lourd pour les familles mais aussi pour le budget des bourses scolaires : augmentation des tarifs, des quotités et peut-être du nombre de demandeurs.

AEFE - Les Instituts régionaux de formation ou IRF

Les IRF ont pour objectifs de piloter et structurer l'offre de formation à destination de tous les personnels, d'organiser la formation à l'échelle de chaque zone d'implantation, de développer des partenariats, et de mettre en œuvre les actions pédagogiques, sportives et les missions d'orientation à l'échelle de la zone. Au nombre de seize, les IRF ont un statut d'établissements en gestion directe (EGD) de l'AEFE à vocation de formation.

La formation est devenue un enjeu central du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger visant à doubler les effectifs des établissements, pour accueillir un plus grand nombre d'élèves dans les conditions d'excellence pédagogique propres au réseau d'enseignement français à l'étranger, dans un contexte international concurrentiel.

C'est au sein des IRF que sont élaborés les **plans régionaux de formation (PRF)**. Ces plans sont définis de façon concertée par les membres des communautés scolaires représentés au sein des instances de l'IRF, en fonction des **besoins** des personnels et des établissements, des **attendus pédagogiques** du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) ainsi que des **orientations stratégiques** définie par l'AEFE avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), ministère de tutelle de l'Agence.

Les IRF ont été créés par la loi du 22 février 2022 et sont opérationnels depuis 1^{er} février 2023.

Au nombre de seize, les IRF ont un statut d'établissements en gestion directe (EGD) de l'AEFE à vocation de formation.

Le budget des IRF en 2023 était de 14,5 millions euros ce qui a permis à 17 000 enseignants de suivre des formations et nous observons en 2024 une montée en puissance de la formation ou du nombre de personnel formé avec un budget en nette augmentation : 19 millions d'euros, soit + 20% par rapport à l'année précédente.

Les IRF disposent de 263 formateurs répartis dans les 16 zones du monde.

Les parcours de professionnalisation (PAP) connaissent également un intérêt de la part des enseignants. Ces parcours permettent aux enseignants nouvellement recrutés d'intégrer le système éducatif français et de consolider leur pratique pédagogique dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger. Sur l'année scolaire 2021-2022, près de 1 500 personnels se sont investis dans ces parcours, ils étaient plus de 3 000 sur l'année 2022-2023 et 2 500 actuellement en 2024.

Certains IRF sont excédentaires, d'autres déficitaires un transfert de trésorerie peut s'opérer entre IRF.

Conclusion : Une montée en puissance de la formation, un budget en nette hausse, une satisfaction des personnels sur l'offre importante des formations.

Questions :

- Quel bilan pouvez-vous dresser depuis la mise en place début 2023 des Instituts Régionaux de Formation ?
- Les deux instances de gouvernance des IRF, à savoir le CPS (Conseil Pédagogique et Scientifique) et le CAAF (Conseil des Affaires Administratives et Financières) sont-elles complémentaires et efficaces pour l'élaboration des PRF (Plans Régionaux de Formation) ? Lourdeur administrative ?
- Les parcours de professionnalisation (PAP) permettent aux enseignants nouvellement recrutés d'intégrer le système éducatif français et de consolider leur pratique pédagogique dans le cadre

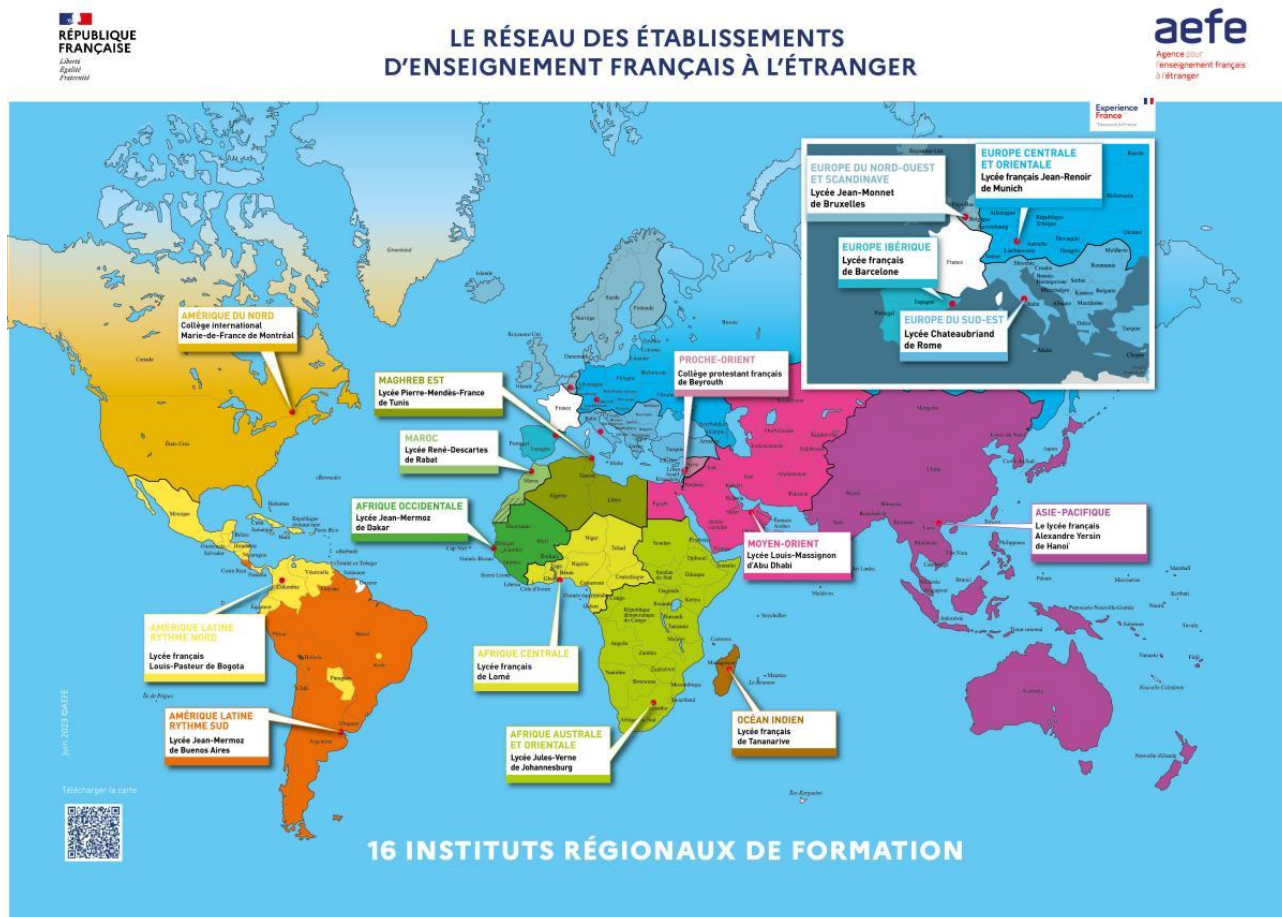
de l'enseignement français à l'étranger. Sur l'année scolaire 2021-2022, près de 1 500 personnels se sont investis dans ces parcours, ils étaient plus de 3 000 sur l'année 2022-2023.

Quelle est la tendance sur l'année 2023-2024 et l'année scolaire en cours ?

- Pouvez-vous nous parler de l'application ATENA et de son fonctionnement ? N'existe-t-il pas un manque d'appropriation de ce nouvel outil par le personnel enseignant ?
- Les chefs d'établissements sont confrontés aux problèmes de remplacement des enseignants lorsque ces derniers suivent une formation. Pourrait-on imaginer la création de postes d'"enseignants titulaires remplaçants", notamment dans les gros établissements du réseau ?

Le recrutement des personnels et leur formation

Cartographie des 16 zones



Carte des IRF

Les zones sont les suivantes :

- Afrique occidentale, IRF à Dakar (Sénégal)
- Afrique centrale, IRF à Lomé (Togo)
- Afrique australe et orientale, IRF à Johannesburg (Afrique du Sud)
- Amérique du nord, IRF à Montréal (Canada)
- Amérique latine, rythme nord, IRF à Bogota (Colombie)
- Amérique latine, rythme sud, IRF à Buenos Aires (Argentine)
- Asie-Pacifique, IRF à Hanoï (Vietnam)
- Europe centrale et orientale, IRF à Munich (Allemagne)
- Europe de Nord-Ouest et Scandinavie, IRF à Bruxelles (Belgique)
- Europe ibérique, IRF à Barcelone (Espagne)
- Europe du Sud-Est, IRF à Rome (Italie)

- Maghreb-Est, IRF à Tunis (Tunisie)
- Maroc, IRF à Rabat
- Moyen-Orient, IRF à Abu Dhabi (Emirats arabes unis)
- Océan indien, IRF à Tananarive (Madagascar)
- Proche-Orient, IRF à Beyrouth (Liban)

AEFE - Equipements sportifs

Les équipements sportifs dans les établissements scolaires du réseau

L'Éducation Physique et Sportive et les Associations Sportives occupent une place à part entière au sein des établissements français à l'étranger. Elle est enseignée de la maternelle à la terminale, avec ses horaires obligatoires, ses programmes, et ses épreuves au baccalauréat.

Une enquête a été menée l'année dernière auprès des établissements scolaires sur la pratique de l'EPS et des équipements sportifs, enquête menée par l'Inspecteur Pédagogique Régional EPS de l'AEFE.

184 établissements ont répondu à cette enquête : 50% des établissements disposent d'installations sportives au sein des établissements, les autres, notamment les établissements de petite taille, louent des infrastructures locales, notamment des installations couvertes (11% des établissements n'ont pas de gymnase, ce pourcentage augmente pour les partenaires et conventionnés (22%). De nombreux établissements n'ont pas encore la piscine nécessaire à la pratique de la natation.

L'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés est parfois le parent pauvre dans les établissements du réseau. Un retard est parfois constaté dans **l'accessibilité des handicapés à la pratique sportive**, qui nécessite un matériel et des équipements sportifs adaptés.

Nous rentrons dans une période où le contenu et la place de l'EPS dans les établissements français à l'étranger, ainsi que le sport scolaire, ont besoin d'être **confortés et développés**, notamment au niveau des équipements sportifs, pour faire face à la concurrence étrangère qui dispose d'un niveau d'équipement en matériel et installations sportives bien supérieur en quantité et en qualité.

Il existe au sein du réseau AEFE une grande hétérogénéité concernant les enseignants, les pratiques sportives, l'existence de projets pédagogiques d'EPS, les installations sportives.

Il arrive souvent que des apprentissages ne peuvent avoir lieu, faute d'installations sportives et d'équipements nécessaires permettant de faire accéder les élèves à la pratique des APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques) dans le cadre de l'EPS obligatoire.

1. Les établissements scolaires français de l'étranger ont une spécificité structurelle forte : ils sont le plus souvent des lycées qui accueillent des élèves de la petite section de maternelle à la terminale. C'est, sans nul doute, un atout en termes de liaison inter-cycles, en termes de fluidité des parcours scolaires, en termes de continuité et de cohérence des apprentissages. Mais c'est aussi un paramètre qui peut être contraignant. Par exemple, dans le domaine de l'EPS, il nous oblige à partager les espaces, les équipements existants.

Cela induit aussi parfois des créneaux d'EPS en nombre insuffisant au regard des installations sportives d'un établissement et du partage qui en découle.

Questions : Quels sont les besoins réels des établissements scolaires du réseau en matière d'équipements sportifs ?

Pouvez-vous établir un état des lieux des équipements sportifs dans les établissements du réseau ? Existe-t-il de grandes disparités en fonction du statut de l'établissement ? EGD, partenaires, MLF...

2. Concurrence importante avec les autres établissements scolaires étrangers telles les écoles internationales, allemandes... et parfois des pays d'accueil.

Mais contrairement au modèle anglo-saxon par exemple, nous ne sommes pas dans une démarche de pratique élitiste du sport à l'école mais bien dans une démarche d'apprentissage

de valeurs sportives et citoyennes.

Question : Comment faire face à la concurrence des autres établissements scolaires étrangers qui sont dotés parfois d'installations sportives bien supérieur en quantité et en qualité ?

3. La mise en place des programmes officiels (5 champs d'apprentissage au lycée), la préparation aux diverses certifications, le fonctionnement de l'Association Sportive, nécessitent la présence d'installations sportives diversifiées.

Questions : Les établissements scolaires du réseau sont parfois contraints de louer des infrastructures locales afin de disposer d'équipements diversifiés pour la pratique de l'EPS et la mise en place des programmes.

Comment financer les infrastructures locales qui représentent un coût important (location d'une piscine, stade, espace couvert) ?

Faut-il faire supporter ce coût uniquement aux familles ?

4. La qualité des équipements sportifs dans le réseau est très différente d'un établissement à l'autre. Les installations situées à l'intérieur des établissements peuvent être peu nombreuses, mal adaptées, pas assez diversifiées et elles doivent présenter des garanties de sécurité.

Question : Quelle est la législation à prendre en compte concernant la sécurité des équipements sportifs dans les établissements scolaires et infrastructures locales (législation française et/ou législation du pays d'accueil) ?

Certains pays ont une législation très différente, par exemple l'encadrement et la surveillance des leçons de natation peut être très variable d'un pays à l'autre.

5. L'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés est le parent pauvre dans les établissements du réseau. Il y a dans ce domaine un retard important.

Question : L'AEFE prévoit-il un plan d'action dans les années à venir concernant le matériel et les équipements sportifs adaptés pour l'accessibilité des élèves handicapés à la pratique sportive ? cela passe également par un encadrement spécialisé...

AEFE - Développement durable

1. L'éducation au développement durable (EDD) dans le réseau AEFE.

Sont intervenus : Mesdames Sabrina Bobee IA-IPR de l'AEFE et Odile Hagenmuller Sous-Directrice de l'Immobilier (sous l'autorité du directeur du développement et de l'accompagnement du réseau (DDAR), et Monsieur Florent Gayet, Chargé de mission à la Direction du développement et de l'accompagnement du réseau AEFE.

L'AEFE s'engage en faveur du développement durable dans ses établissements à travers le monde. Cela inclut la sensibilisation des élèves aux enjeux environnementaux, la promotion de pratiques écologiques au sein des établissements scolaires et l'intégration des thématiques liées au développement durable dans les programmes éducatifs de l'élémentaire jusqu'au lycée. Cette sensibilisation doit trouver un écho dans les programmes et doit être toujours connecté avec le travail de la classe et lié au système éducatif français.

Ces actions de sensibilisation visent non seulement à éduquer les jeunes générations sur l'importance de la durabilité, mais également à impliquer toute la communauté scolaire dans des pratiques responsables au quotidien.

La démarche de développement durable se fait autour du champ des différents objectifs de développement durable.

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Depuis 2020, l'AEFE s'est engagée dans le renforcement de l'EDD dans les EFE et dans la valorisation de la démarche EDD. Pour la mise en place de cette démarche, l'AEFE a créé dans chaque zone, un comité EDD de zone, composé d'un référent EDD, de 2 formateurs EDD (1^{er} et 2nd degré), de l'IEN et l'IA-IPR référent de la zone. Le rôle du comité de zone est de coordonner les actions liées à l'EDD menées en zone et est en lien avec l'AEFE via l'IA-IPR, Monsieur Jean-Pierre Avril.

<https://aeфе.gouv.fr/fr/actualites/premieres-labellisations-efe3d-pour-des-etablissements-francais-de-letranger-en-demarche>

La loi climat et résilience du 22 août 2021 a engendré une modification du code de l'éducation. Elle fait de l'éducation à l'environnement et au développement durable une mission fondamentale du service public de l'éducation et crée le CESCE – Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement -qui constitue un levier important dans la mise en œuvre de l'EDD dans un établissement.

L'EDD dans le système éducatif français est inscrite parmi les missions de l'école, aborde le croisement des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, mobilise l'ensemble des disciplines et est enseignée sur la base des programmes scolaires et à travers des projets pédagogiques.

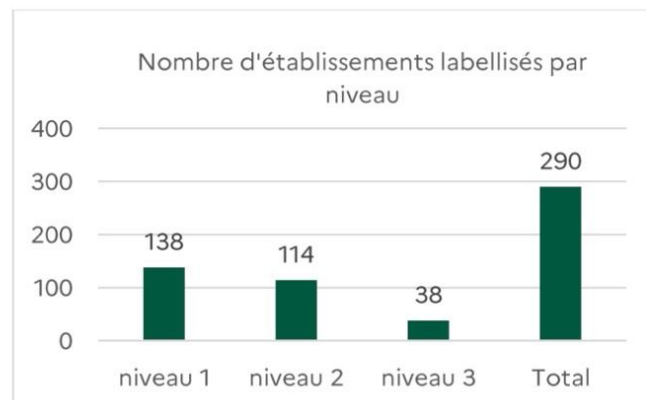
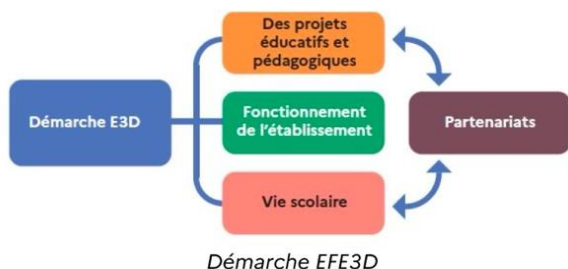
Pour soutenir les établissements dans leur démarche d'EDD, plusieurs dispositifs et événements sont mis en place comme :

- **La labellisation EFE3D – Établissement Français à l'Étranger en Démarche globale de Développement Durable - qui propose 3 niveaux d'avancement.**

Le niveau 1 (Engagement) correspond à une première étape de la démarche : le projet est présenté aux différents acteurs, il est intégré au projet d'établissement, une démarche partenariale est engagée et diverses actions sont concrétisées. Puis le niveau 2 (Approfondissement) certifie que la démarche est désormais solide et implique l'ensemble des piliers du développement durable. Les porteurs de projets sont formés, les partenariats sont consolidés, le nombre d'actions devient conséquent. Et ensuite le

niveau 3 (Expertise) atteste que la démarche est désormais pérennisée, des actions remarquables sont engagées, l'établissement contribue de façon manifeste au développement durable.

Vous trouverez ci-dessous un état des lieux du nombre des établissements labellisés dans le réseau AEFE.



Nombre d'établissements par niveau en 2024*

* sans les résultats de la zone Amérique latine Sud 2024

Répartition par zone

Zone géographique	Nombre d'établissements	Niveau de labellisation				Total labellisés	Taux
		niveau 1	niveau 2	niveau 3			
Afrique australe et orientale	18	7	9		16	89%	
Afrique centrale	40	14	4		18	45%	
Afrique occidentale	31	10	8	1	19	61%	
Amérique du nord	63	9	11	9	29	46%	
Amérique latine rythme nord	24	3	14	2	19	79%	
Amérique latine rythme sud	17	12	3		15	88%	
Asie-Pacifique	56	13	11	7	31	55%	
Europe centrale et orientale	36	4	7	1	12	33%	
Europe du nord-ouest et scandinave	24	6	6	3	15	63%	
Europe du sud-est	32	9	6	1	16	50%	
Europe ibérique	26	2	3	2	7	27%	
Maghreb est	26	11	8		19	73%	
Maroc	42	6	8		14	33%	

2/6

Moyen-Orient	36	6	6	2	14	39%
Océan indien	30	16	1	5	22	73%
Proche-Orient	65	10	9	5	24	37%
Total général	566	138	114	38	290	51%

Établissements ayant obtenu le niveau 3 du Label en 2024

Amérique du nord	Collège International Marie de France	Montréal	CANADA
Amérique du nord	TFS – Canada's International School	North York	CANADA
Amérique du nord	Lycée Français de Chicago	Chicago IL 60640	ETATS-UNIS
Amérique du nord	French American Academy	Englewood (ENG) / Jersey City (JC)	ETATS-UNIS
Amérique du nord	Lycée Français de New-York	New York	ETATS-UNIS
Amérique du nord	Lycee francais de San Francisco	San Francisco	ETATS-UNIS
Asie-Pacifique	Lycée Condorcet, The international french school of Sydney	Sydney	AUSTRALIE
Asie-Pacifique	Lycée Français René Descartes	Phnom Penh	CAMBODGE
Asie-Pacifique	Lycée français international de Tokyo	Tokyo	JAPON
Asie-Pacifique	International French School Singapore	Singapour	SINGAPOUR
Asie-Pacifique	Lycée français Alexandre Yersin	Hanoi	VIETNAM
Europe centrale et orientale	Lycée Français Jean Renoir de Munich	Munich	ALLEMAGNE
Europe du sud-est	Lycée français Anna de Noailles	Bucarest	ROUMANIE
Océan indien	Ecole Bird	Antananarivo	MADAGASCAR
Océan indien	LYCEE PETER PAN	Antananarivo	MADAGASCAR
Proche-Orient	Lycee Montaigne	Beit Chabab	LIBAN
Proche-Orient	Collège Notre Dame de Nazareth	Beyrouth	LIBAN
Proche-Orient	Collège Protestant Français – CPF BEYROUTH	Beyrouth	LIBAN

Premier établissement ayant obtenu le niveau 3 (et seul cette année-là, en 2021) :

Europe du nord-ouest et scandinave	Lycée français Charles-de-Gaulle	Londres	ROYAUME-UNI
------------------------------------	----------------------------------	---------	-------------

Une campagne par an de demande de labellisation a lieu et est chapeautée par l'IA-IPR Monsieur Jean-Pierre Avril. Un comité de pilotage formé du chef d'établissement, de l'IA-IPR référent de la zone et de formateurs étudie le dossier de demande qui renvoie à des indicateurs d'évaluation permettant de mesurer l'accomplissement des objectifs pour accéder à un niveau supérieur. Cela permet de minimiser la part de subjectivité.

Voici quelques points qui se trouvent dans le formulaire de labellisation : quels sont les attendus ? réfléchir sur la transversalité des actions, recenser les projets et les mettre en cohérence et autour de quels ODD ? travailler sur les compétences des élèves et sur leur construction citoyenne, et comment faire entrer la démarche du DD dans le quotidien de l'établissement en faisant en premier, un état des lieux du fonctionnement de l'établissement.

Le label EFE3D est attribué pour une durée de 4 ans.

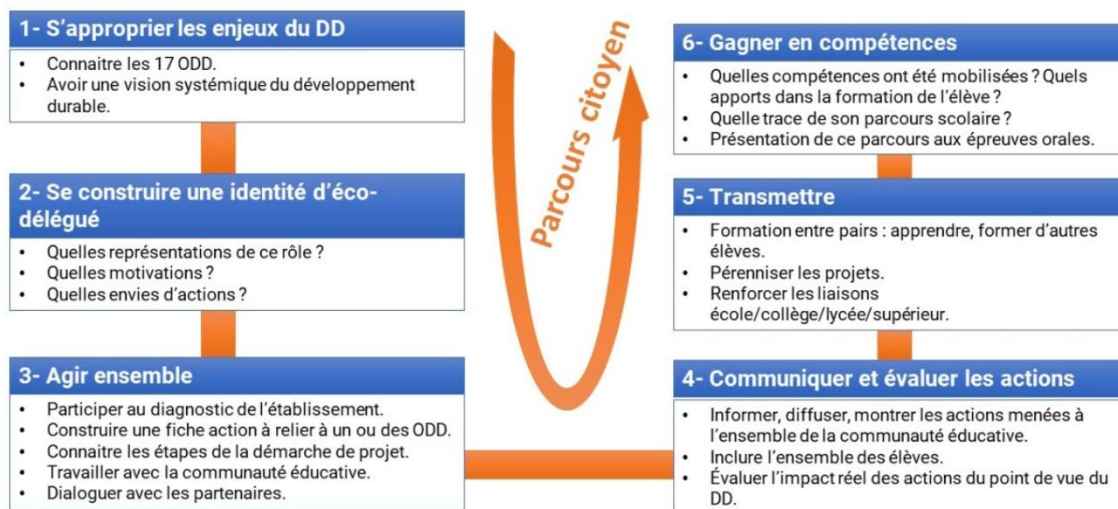
Le renouvellement des premières labellisation EFE3D est prévu pour l'année scolaire 2024-2025. Un dossier simplifié est en cours de réflexion.

- **Le Prix de l'action des éco délégués 2024**

Les éco-délégués élus par les élèves de leurs classes jouent un rôle essentiel de sensibilisation et de mobilisation pour contribuer à faire des établissements des espaces plus favorables à la biodiversité et davantage engagés dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Valérie Masson-Delmotte, climatologue, directrice de recherche, et co-présidente du GIEC jusqu'en 2023, a présidé pour la seconde fois, vendredi 31 mai 2024, le jury désignant les lauréats nationaux de la 4^{ème} édition du Prix de l'action des éco-délégués : <https://www.education.gouv.fr/prix-de-l-action-eco-deleguee-de-l-annee-307360>

Le parcours des éco-délégués au cours de leur scolarité



- **D'autres manifestations sont organisées dans les établissements**

Des dispositifs par la plateforme AGORA sont mis en place à travers des programmes scolaires d'échanges à distance entre deux classes d'un même niveau. Deux programmes sont mis en œuvre : ADN Carbone pour les élèves de 3ème et CM2 qui sont devenus ADN Demain Durable à la rentrée 2023. Des capsules vidéo, des concours, des olympiades pour les lycéens sont organisés ainsi que des simulations de COP avec le soutien de l'AFD. Cette dernière est un partenaire à privilégier car elle est un puits de ressources pédagogiques pour les formateurs EDD. Ils ont utilisé le kit de simulation de négociation en faveur de la Biodiversité et du Climat dans plusieurs pays dont Madagascar. La convention entre l'AEFE et l'AFD sera à renouveler prochainement.

Il est à noter d'autres partenariats comme avec la Fondation Tara Océan ou la convention avec l'AEFE devrait être aussi renouvelée en 2024. L'Office for Climate Education propose quant à lui des actions de formations à destination des référents EDD et des éco délégués en zone.

La formation en EDD est primordiale pour mener à bien la démarche EDD. Depuis 3 ans, 120 actions de formation ont été réalisées et plus de 100 établissements ont été accompagnés dans leur démarche par les référents et formateurs EDD. Dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger, il convient d'intégrer dans les parcours de professeurs à professionnaliser, proposés par les IRF, un module de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique.

De plus, le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) propose une formation gratuite « B.A.-BA du climat et de la biodiversité » permettant à toutes les personnes qui le souhaitent, d'acquérir les connaissances fondamentales sur le changement climatique et la biodiversité. Une certification dynamique sous la forme d'un *open-badge* est proposée pour les personnes formées.

Il est envisagé par l'AEFE de créer une brochure sur l'EDD dans l'enseignement français à l'étranger. Cette brochure servira non seulement à informer, mais aussi à inspirer, en illustrant les démarches et actions réalisées depuis trois ans.

Du point de vue des élus, nous avons la possibilité de suivre cette démarche EDD à travers les conseils et projets d'établissements. L'idée d'auditionner les conseillers du développement durable qui sont au nombre de 16 dans le monde va être proposée à la commission du DD de notre assemblée lors d'une prochaine session. Nous aimerions aussi approfondir avec les éco délégués leur rôle primordial dans le processus EDD.

Pour conclure, au bout de trois ans, l'AEFE a une vision plus claire des actions menées sur le terrain. Elle a accompli un parcours significatif dans l'EDD : labellisation, actions pédagogiques multiples, partenariats de coopération dans l'enseignement scolaire comme le Projet Erasmus + en Europe du Nord-Ouest et Scandinavie dont le but était de coopérer et mutualiser les pratiques éco-responsables. L'AEFE est en mesure de définir des objectifs réalistes et atteignables. Ceux-ci sont inspirés des 20 mesures pour la transition écologique à l'école définies par le MENJ dont l'un est de poursuivre la labellisation EFE3D des établissements et atteindre 80% des établissements labellisés EFE3D d'ici 2030.

2. La politique de l'aménagement des sites et du parc immobilier de l'agence

Les bâtiments d'enseignement du réseau de l'AEFE à l'étranger sont constitués de locaux relevant de différents régimes. Ils comprennent les établissements en gestion directe (EGD) et les établissements dits conventionnés et partenaires.

Compte tenu de l'ancienneté du parc et de sa qualité constructive initiale, il serait à considérer que 90% de celui-ci serait à améliorer d'un point de vue énergétique pour s'inscrire dans une neutralité carbone en 2050.

Pour un patrimoine totalisant une surface de plancher estimée à 680 000 m², le coût en serait considérable, et totaliserait un budget toutes dépenses confondues de plusieurs centaines de millions d'euros que l'opérateur n'est pas en mesure de mobiliser à ce stade, les opérations d'investissement étant financées par une part résultante des droits de scolarité.

Pour les établissements conventionnés et partenaires que l'AEFE pilote, quelques-uns constituent des biens domaniaux (36) ou biens propres de l'AEFE (6), mais l'AEFE n'en assure pas la gestion immobilière qui est conduite par des structures de droit privé, les comités de gestion parentale pour la plupart. L'AEFE n'est pas associée aux choix immobiliers et aux actions de rénovation énergétique éventuelles effectuées par ces établissements. L'AEFE a contribué financièrement par l'attribution de subventions liées à des projets de développement ou de construction, mais n'a pas été sollicitée pour des opérations spécifiques de rénovation énergétique.

En ce qui concerne la rénovation énergétique du patrimoine scolaire appartenant au propriétaire public, le cadre réglementaire national et européen est en toute logique applicable. Le décret tertiaire issu de la loi ELAN et la loi européenne sur le climat, adoptée le 30 juin 2021, visant notamment un objectif de neutralité climatique de l'Union européenne à l'horizon 2050, constituent des objectifs à poursuivre d'un point de vue de la responsabilité sociétale de l'opérateur.

Il est à préciser néanmoins que pour ce patrimoine de biens scolaires répartis dans le monde, celui-ci, considéré à l'étranger comme un ensemble de biens privés exploités sur des territoires de pays différents ne doit pas contredire le droit local auquel les établissements scolaires doivent se conformer pour être assurés de disposer des autorisations d'exercice aux fonctions d'enseignement.

Ainsi, l'appréciation de l'urgence climatique et de son corollaire lié à la sobriété énergétique sont très différemment considérés et transcrits dans les dispositions réglementaires des États dans lesquels sont situés les EGD.

L'AEFE a engagé quelques investissements innovants pour s'inscrire dans la transition écologique au service du développement du réseau comme :

- la rénovation du lycée J Mermoz à Dakar en lycée bioclimatique en 2010, ce projet bioclimatique, avec un énorme travail effectué sur la ventilation naturelle nocturne a permis d'améliorer le confort d'été et la qualité de l'air intérieure,
- la construction du lycée d'Hanoi livré en 2019 et ayant obtenu la certification HQE avec un niveau TB,

- et plus récemment l'extension et restructuration du lycée français Charles Le Pierre à Lisbonne, lauréat des *green solutions awards* pour le prix *low tech* en décembre 2023.

Les propositions du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière à venir sont dans l'objectif de l'atteinte réglementaire du décret tertiaire d'un point de vue général sur la base des calculs conventionnels de la France. L'enjeu est de disposer d'espaces scolaires qui s'inscrivent dans les objectifs suivants :

1. la sobriété énergétique et la décarbonation de l'énergie,
2. une diminution de l'impact carbone,
3. une garantie du confort en cas de forte chaleur,
4. la qualité sanitaire de l'air intérieur.

Il est proposé de faire réaliser des audits énergétiques des sites par bâtiment prioritairement pour les zones géographiques exposées à de fortes amplitudes thermiques ou à des températures élevées. Sont priorités les secteurs d'Europe du Nord et du Maghreb. Il est identifié un patrimoine prioritaire le plus exposé, le plus déperditif et le moins confortable compte tenu de la situation climatique pour lequel des interventions de rénovations comprendront la recherche de sobriété énergétique.

Le coût des rénovations est apprécié en fonction de la nature de l'intervention, de l'objectif d'économie d'énergie à atteindre, et bien entendu fonction des caractéristiques techniques d'orientation, de vétusté, de qualité initiale du patrimoine. Ces paramètres caractérisent le niveau et la nature de l'intervention de rénovation à prévoir et leurs coûts de fait très variables et assis à une analyse site par site des établissements du parc en responsabilité. Trois sites sont listés La Haye, Londres et Munich pour cet audit énergétique qui débutera en janvier 2025.

L'amélioration de la performance énergétique et écologique du parc immobilier de l'agence est essentielle pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre et réduire sa dépendance aux énergies fossiles. Par ailleurs, l'Agence s'est mise en ordre de marche pour réaliser un BEGES (Bilan des émissions de gaz à effet de serre) appuyée par un prestataire recommandé par l'ADEME, et la prestation sera lancée au mois de janvier 2025. L'ADEME conseille, propose des démarches et des méthodologies, émet des recommandations, rend des avis, réalise des études avec une approche rigoureuse, sans occulter les incertitudes. Elle évalue régulièrement ses programmes et stratégies pour mieux connaître les effets et impacts qu'ils produisent, décider des orientations stratégiques à prendre et rendre compte des fonds publics mobilisés.

Qu'est-ce-que le dispositif des BEGES ou **Bilans d'émissions de gaz à effet de serre** ?

Le dispositif des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), encadré par l'article L. 229-25 du code de l'environnement, prévoit la réalisation d'un bilan d'émissions et d'un plan d'action volontaire visant à les réduire tous les trois ou quatre ans.

L'ensemble des bilans sont publiés sur une plateforme publique administrée par l'ADEME : <https://bilans-ges.ademe.fr/>

Un guide et plusieurs ressources méthodologiques sont mis à disposition des acteurs sur cette plateforme.

Le BEGES est une évaluation de la masse totale des GES- gaz à effet de serre -émis sur une année par les activités de l'organisation, directement et indirectement. Il permet d'identifier les principaux postes d'émissions pour engager une démarche de réduction. Il s'inscrit dans une dynamique de projet et d'amélioration continue comme toute démarche de Développement Durable. Il se traduit par un plan de réduction des émissions, dit plan d'actions, qui propose des actions variées et peut inclure des diagnostics complémentaires.

Les objectifs du BEGES sont d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de l'AEFE, puis de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources afin de proposer un plan de transition à court et moyen terme, pour réduire ces émissions et diminuer la vulnérabilité économique de l'AEFE.

En raison de la complexité de l'implantation géographique et du nombre de sites concernés, il sera procédé à un échantillonnage des sites de l'AEFE, et à une extrapolation des résultats.

Les sites sélectionnés sont :

- Services centraux (Paris + Nantes)
- Lycée Alexandre Yersin d'Hanoï
- Lycée René Descartes de Rabat
- Lycée Jean Renoir de Munich
- Lycée Louis Massignon d'Abou Dabi
- Lycée Louis Pasteur de Bogota

En ce qui concerne la méthode, le recours à un prestataire agréé par l'ADEME pour présenter la démarche, construire la méthodologie de collecte de données et les analyser est envisagé.

Un pilotage par la SGA – affaires générales en centrale- et un réseau de référents au sein des établissements précités sera mis en place. Une sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes sera aussi organisée.

Le lancement de ce projet est prévu au début de l'année 2025 avec une collecte des données organisée sur une période de 8 mois, puis élaboration d'un plan global de transition pour l'AEFE. La remise du rapport de bilan du BEGES est planifiée pour la fin de l'année 2025 avec une analyse globale et multisites.

3. Une expertise externe sur la démarche de développement durable

Intervention de Mme Florence Wijsbroek experte externe sur la démarche de Développement Durable et son approche en entreprise.



CONSULTANTE SÉNIOR

Cadre dirigeant, spécialisée dans le développement durable et l'approche entreprise
20 ans d'expérience

FLORENCE WIJSBROEK

Fondatrice et présidente de l'Institut Balkans pour le Développement Durable (BSDI) et PDG des sociétés de conseil stratégique dans le domaine de l'ESG, Sofiacconcept et BSDI Consulting basées en Bulgarie. Dispose d'une expertise à l'international dans le domaine du développement durable et dans l'accompagnement des parties prenantes et plus particulièrement des entreprises dans leurs transformations durables et vertueuses.

A de multiples reprises est intervenue au niveau international dans la préparation de rapports et recherches liés à la transition écologique. A ce titre, elle a participé au sommet des Etats à Erevan où elle a présenté les résultats d'une recherche internationale sur les bonnes pratiques durables.

Son expérience dans un contexte européen et international dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises, ainsi que ses échanges constants et réguliers avec l'ensemble des parties prenantes et des experts sur les nouveaux enjeux sociétaux sont ses meilleurs atouts. Forte d'une expérience de cadre supérieur en France, elle accompagne les entreprises, les administrations et les associations non gouvernementales dans l'élaboration de leurs stratégies et dans l'analyse de leurs actions. Novatrice, elle a développé des outils spécifiques à destination des entreprises pour les accompagner dans leurs transitions internes. Dispose d'une longue expérience en tant que directrice d'un club d'entreprises en France où elle a pu accompagner à la mise en place des stratégies et formation liées à la durabilité et à la RSE. Auditrice ISO 26000, experte dans la transposition de la CSRD.

Références

- « Democracy and ecological transition: Towards a holistic and citizens approach » rapport IED, 2023
- « From measuring impact to the creation of a European sustainability label », rapport IED, 2021
- « Dérèglements climatiques et conflits », rapport parlementaire, 2020
- « Francophonie et développement durable, innovation et bonnes pratiques », rapports OIF et IFDD, Ed. 2019 et Ed. 2018
- « La société civile au cœur de la planète », rapport IFACQES, BSDI, 2019
- « Économie circulaire et développement durable », 26 pratiques, 4 pays, 17 objectifs, rapport BSDI, 2019
- « La langue française dans le monde », Ed. Gallimard et OIF, 2018
- « Recrutement: renforcer la diversité dans son entreprise », Ed. L'Express, 2009,
- Collection 100 conseils de Pro

Expertises

- Accompagnement stratégique des grandes et moyennes entreprises internationales en application des normes européennes ESRS/CSRD
- Création et gestion de centre de formation (France, Bulgarie)
- Création plateforme d'évaluation : SDG business tools
- Management /Outils d'évaluation et d'objectifs
- Ingénierie de la Formation
- Montage des Plats-Formes Inter Entreprises de Qualification et d'Insertion (PIQI)
- Formation en management de la diversité en entreprise et la non discrimination (versant juridique)
- Administration et gestions des entreprises: audit interne, externe et financier
- Conduite des actions stratégiques et politiques de l'institut au niveau international (Benin, Gabon, Sénégal, Québec, Belgique, France, Pologne, Macédoine du Nord, Serbie, Croatie, Bulgarie)
- Organisation de conférences internationales (pacte finance climat/ débat transition écologique business clubs, chambres de commerce internationales/forums économiques, Pologne 2019/ forum Convergence, Paris 2019)
- Création de formations/ plateformes éducatives et collaboratives (permis internet pour espace francophone)
- Participation au 17ème Sommet de la Francophonie, Erevan (Arménie) avec IFDD, OIF
- Ingénierie de projets (programmes nationaux et européens)
- Coordination de projets et relations de coopération Internationales
- Évaluation et élaboration de la stratégie RSE de la République de Bulgarie
- Mise en place et conduite des audits ISO 26000, RSE (secteur privé)
- Conduite de formations pour des experts ministériels en RSE et Développement Durable (Bulgarie)
- Management et intégration des équipes multiculturelles (France)
- Étude des besoins, élaboration de stratégies RSE, plans de formation en entreprise (France)



Mme Wijsbroek a exprimé toute sa gratitude envers les actions de démarche du DD engagées dans le réseau AEFE et a remercié les intervenants.

Pour cadrer son intervention, elle reprend les objectifs des accords de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris de 2015 qui sont de lutter contre les changements climatiques et leurs effets néfastes.

L'Accord énonce des objectifs à long terme destinés à orienter l'ensemble des nations pour réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2 °C le réchauffement planétaire au cours du siècle présent, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5 °C. Réévaluer les engagements nationaux tous les cinq ans, fournir aux pays en développement des ressources financières pour atténuer les changements climatiques, renforcer la résilience et accroître les capacités d'adaptation aux effets produits par ces changements sont ainsi listés.

L'Accord de Paris marque le début d'une transition vers un monde à zéro émission nette. Sa mise en œuvre est en outre essentielle à la réalisation des 17 objectifs de développement durable.

Mme Wijsbroek a insisté sur l'objectif n°17 qui s'intitule les partenariats pour la réalisation des 17 ODD. Ce dix-septième et dernier objectif promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile qui sont nécessaires pour la réalisation des ODD au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes et placer au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète. De son point de vue, cet objectif de développer des partenariats est le point le plus faible des 17 ODD. Elle s'interroge aussi sur les méthodes mises en place pour faire le bilan de l'évolution des 17 ODD ainsi que de leur suivi.

Afin de parvenir à plus d'efficacité, Mme Wijsbroek préconise un cahier des charges très précis, une gestion participative en insistant sur l'intervention des élèves, et donne des conseils comme cartographier des acteurs possibles autour de l'école, déterminer le périmètre afin de travailler de façon pérenne avec un partenariat local.

Elle ajoute une vigilance accrue pour le cahier des charges de la labellisation des établissements en vue du niveau 3.

Elle indique que le rôle et le soutien des conseillers des Français de l'étranger dans la promotion de la démarche du DD dans les établissements du réseau devraient être proactifs voire même en faire la promotion. Les élus sont aussi des acteurs dans ce processus et peuvent donc interagir dans leurs circonscriptions.

En plus des dispositifs et événements déjà cités dans la première partie de ce rapport, Mme Wijsbroek nous parle des aires éducatives mises en place par l'Office français de la biodiversité, établissement chargé de la protection de la biodiversité. L'OFB s'organise avec les acteurs de l'éducation pour contribuer à la construction d'un nouveau modèle de développement de notre société plus respectueux de la biodiversité. Celui-ci réunit trois ministères qui sont celui de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de la Transition écologique et celui de la Cohésion des territoires, Outre-Mer.

Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. Ce projet éco-citoyen s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'enseignement scolaire et s'adresse aux classes de CE2, de cycle 3 (CM1, CM2, 6e), 4 (5e, 4e, 3e) et de lycées.

Une aire éducative peut être marine ou terrestre : on parle d'une AME (aire marine éducative) ou d'une ATE (aire terrestre éducative).

Les grands objectifs des aires éducatives sont :

- former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
- reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,

- favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...)

Des aires éducatives sont expérimentées au sein du réseau AEFÉ en Tunisie, en Australie et au Guatemala.

Mme Wijsbroek a évoqué le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol ou Protocole sur les gaz à effet de serre) qui est le référentiel de compatibilité carbone le plus connu. Il fournit des standards, des guides, des outils et des formations pour mesurer et piloter les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le GHG Protocol a pour objectif de soutenir les entreprises, les gouvernements, les municipalités et organisations de toutes sortes dans le cadre de la réduction et du pilotage de leurs émissions de gaz à effet de serre. Par ce biais, le GHG Protocol contribue évidemment à la lutte contre le réchauffement climatique et est soutenu par l'ADEME.

Mme Wijsbroek nous a indiqué que la France a une directive proactive à travers les normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards, ou "Normes européennes d'information en matière de durabilité" en français) sont des règles. Elles visent à encadrer la réalisation du reporting extra-financier imposé par la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Elle concerne les grandes entreprises et les PME cotées en bourse. Plus spécifiquement, l'objectif des normes ESRS est de préciser les informations qu'une entreprise doit publier en matière de durabilité. Ces informations concernent ses incidences, risques et opportunités dans les domaines environnemental, social et de gouvernance.

Les douze premières normes préparées par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) ont été adoptées le 31 juillet 2023 par la Commission européenne. Elles ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de l'Union européenne le 22 décembre 2023.

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2023/2772 DE LA COMMISSION du 31 juillet 2023

complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302772

Typologie d'informations	Normes ESRS
Informations générales	ESRS 1 - Exigences générales ESRS 2 - Informations générales
Informations environnementales	ESRS E1 - Changement climatique ESRS E2 - Pollution ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire
Informations sociales	ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur ESRS S3 - Communautés touchées ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux
Informations de gouvernance	ESRS G1 - Conduite des affaires

Si vous souhaitez aller plus loin

Comprendre facilement la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et ses 12 ESRS (Part 1) (European Sustainability Reporting Standards, ou “Normes européennes d’information en matière de durabilité” en français)

<https://www.youtube.com/watch?v=Qh0a3njcu00>

Les critiques de la CSRD ⚡, les limites ✖ et les risques ⚠ (PART 2 - antithèse)

<https://www.youtube.com/watch?v=-osjiXIGWY>

La CSRD, ses critiques et les risques de greenwashing

<https://www.rateacompany.com/article-sur-la-RSE/La-CSRD-ses%20critiques-et-les-risques-de-greenwashing>

Les certifications et labels - la RSE en France

<https://www.youtube.com/watch?v=doZyiGiKXno>

AEFE - Bourses scolaires et AESH

Ont été auditionnés : Mme Myriam Loury, sous-directrice adjointe de l'Aide à la scolarité (SDAS) de la Direction du développement et de l'accompagnement (DDAR) au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) (entrée en fonctions au 1er septembre 2024, assiste en représentation du sous-directeur Yann Lahuppe).

Florent Gayet, directeur adjoint du développement et de l'accompagnement du réseau

Vanessa Léglise, conseillère aux relations institutionnelles de l'AEFE (relation avec les élus)

Bilan définitif de la campagne 2023-2024 rythme Nord :

Le nombre de demandes instruites est de 15 528 familles et 25 201 élèves, ce qui représente une baisse de 5,01% par rapport à n-1.

Le nombre de bénéficiaires d'une bourses toutes quotités confondues est de 20.599 élèves, soit une baisse de 8,05% par rapport à n-1.

La SDAS ne fournit pas d'analyse de cette baisse du nombre de demandes.

Le montant des aides à la scolarité pour 2023-2024 est de 96 459 678 € soit hausse de 0,29% par rapport à n-1, avec un montant moyen annuel par boursier de 4 683 € soit une hausse de 8,37% du montant moyen par rapport à n-1.

Cette hausse du montant moyen de l'aide à la scolarité en rythme Nord s'explique par une hausse des frais de scolarité de 13,78% en moyenne par rapport à n-1.

Bilan définitif de la campagne 2023 rythme Sud :

Le nombre de demandes instruites est de 1 116 familles et 1 715 élèves, ce qui représente une baisse de 0,53 % par rapport à 2022.

Le nombre de bénéficiaires d'une bourses toutes quotités confondues est de 1 531 élèves, soit une baisse de 5,61% par rapport à n-1.

Le montant des aides à la scolarité pour 2023 est de 9 773 091 € soit une augmentation de 14,44% par rapport à n-1, avec un montant moyen annuel par boursier de 6 383€ qui correspond à une hausse de 21,11 %.

De même qu'en rythme Nord, cette augmentation de l'enveloppe globale ainsi que du montant moyen est directement liée à une hausse des frais de scolarité, cependant beaucoup plus importante en rythme Sud (+22,73%).

Le constat est donc que tant en rythme Nord qu'en rythme Sud, malgré une baisse du taux de bénéficiaires des aides à la scolarité, les montants globaux attribués sont en hausse de 1,42% par rapport à n-1 du fait de l'augmentation des frais d'écologie.

Le budget des aides à la scolarité exécuté est pour la campagne 2023-2024 de 106 232 769 €, contre 104 744 467 € l'année antérieure, et de 110 060 000 € en y incorporant les AESH.

Autres points d'intérêt du bilan :

- Le dispositif des aides à la scolarité concerne 19,79% des élèves français scolarisés dans le réseau
- Le taux de rejet est en hausse de 18,2 % par rapport à n-1
- Le pourcentage des familles à 100% est globalement stable

Bilan intermédiaire 2024-2025 pour le rythme Nord et 2024 pour le rythme Sud

La campagne en cours concerne 17 764 élèves bénéficiaires, avec un taux de recevabilité en légère baisse qui passe en dessous des 80% pour le rythme Nord, et se situe à 88% pour Sud.

À noter, le taux de familles boursières à 100% est en baisse pour le rythme Nord et représente 52,5% des boursiers, et en hausse pour le rythme Sud et représente 60,5% du total (une particularité Sud en lien avec la situation de l'Argentine).

La quotité moyenne attribuée est stable par rapport à n-1 (77% Nord et 81% Sud).
Le montant total attribué des aides à la scolarité à date de l'audition est de 89 156 242 €.

Présentation du calendrier de la CCB2 rythme Nord

- Instruction des dossiers jusqu'au 9 octobre 2024
- Dialogue de gestion DFAE et AEFÉ du 10 au 18 octobre 2024
- Tenue des CCB dès le 21 octobre et jusqu'au 1er novembre 2024
- Centralisation des propositions d'attribution le 4 novembre
- CNB 2 11 et 12 décembre 2024

Concernant ce calendrier, Jean-Hervé Fraslin rappelle que le calendrier prévu par l'Administration ne tient pas compte que les CCB2 se tiendront pendant les vacances scolaires d'une majorité des établissements. Il dénonce cette décision comme un abus de pouvoir de l'Administration rappelant que la Loi prévoit que la convocation aux réunions mentionnées des conseils consulaires « *tient compte des obligations professionnelles des conseillers des Français de l'étranger* ». Il rappelle que la décision finale sur le calendrier revient au président du Conseil consulaire après consultation de ses collègues et du poste.

La SDAS

- Rappelle que dans les instructions des Bourses rien n'empêche de tenir un CCB pendant les vacances scolaires, même si la pratique prévoit de ne pas le faire
- Observe que le calendrier de CCB 2024-2025 présenté en CNB en janvier et en juin n'a pas fait l'objet de remarque lors des commissions nationales et invite les élus siégeant en CNB à être vigilants lors des prochaines commissions concernant le calendrier proposé afin que la SDAS puisse tenir compte des différentes situations.

La SDAS apporte un élément singulier à la prochaine campagne des bourses scolaires : la mise en place de la nouvelle application de traitement des dossiers : SCOLAIDE (en substitution de SCOLA) aura lieu en janvier 2025, ce qui impose que dès fin novembre 2024, les postes ne pourront plus accéder à Scola.

Cette contrainte explique que la Sous-direction n'a pas accordé de dérogations pour tenir les CCB2 après la date fixée par le calendrier.

Concernant la tenue des CNB, Chantal Picharles demande à ce que les participants à la CNB aient le PV beaucoup plus tôt afin de pouvoir l'examiner et amender si nécessaire. Florent Gayet indique qu'il veillera à ce que ce soit fait pour les prochaines CNB.

SCOLAIDE

Un nouveau logiciel de gestion des aides à la scolarité sera mis en place en remplacement de Scola, attendu de longue date, et devrait permettre une meilleure efficacité du travail des agents et donc libérer des ressources humaines pour faire le suivi des familles demandeuses des aides.

- Mise en service en janvier 2025, avec une phase préparatoire qui rendra inaccessible Scola dès fin novembre 2024
- Une application largement modernisée
- De nouveaux utilisateurs (portails familles et établissements).

Aides AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)

Depuis la réforme, ces aides sont accessibles à tous, sans condition de ressources, et sont traitées au fil de l'eau.

À noter, le budget initial alloué pour 2024 était de 1 417 500€, et a été abondé pour faire face aux besoins, et porté le 17 septembre 2024 à 2 260 000€.

Ces crédits supplémentaires proviennent du reliquat des aides à la scolarité, grâce à une nouvelle mesure qui permet de basculer des crédits entre Bourses et AESH à l'intérieur du programme 151.

L'Agence a traité 427 demandes d'aides AESH et d'autres sont en cours de traitement (contre 288 l'année antérieure), ce qui représente donc une augmentation très importante, et mobilise un agent dédié à la centrale de la SDAS. Les demandes proviennent de 66 pays et 314 établissements différents. L'Agence traitera des demandes jusqu'à la fin 202. La Sous-direction émet des réserves quant à la capacité de satisfaire toutes les demandes à 100% au vu de la consommation des crédits à date de l'audition, et indique que des mesures d'arbitrage seront mises en place sans autre précision que le fait que les familles boursières seront priorisées.

Catherine Libeaut intervient sur le calcul du montant de l'aide AESH et interroge l'Administration sur l'existence d'une grille tarifaire des taux horaires des AESH.

La SDAS indique que c'est le poste consulaire qui fournit les informations en fonction des taux horaires pratiqués dans le pays pour des fonctions similaires. Par exemple, pour San Francisco le poste se base sur le tarif horaire des assistantes maternelles des établissements EFE, mais ces taux ne sont pas actés dans une grille exhaustive mondiale. V. Léglise indique ce point de calcul des aides AESH peut faire l'objet d'une audition de la DFAE de la part la Commission lors des prochaines sessions.

Stéphanie Levailant intervient sur les retards de paiements des aides AESH constatés par les élus et alerte sur la mise en difficulté des familles qui doivent avancer les salaires des AESH. L'AEFE répond qu'ils restent vigilants à la mise en paiement prioritaire des familles boursières.

Chantal Picharles demande à disposer des instructions AESH. M. Loury indique qu'elle fera en sorte que ce document soit communiqué aux postes pour transmission, et publié sur le site web de l'AEFE.

En questions diverses, Alexandre Col demande quelle est la situation du réseau concernant la mixité sociale par rapport au chiffre avancé par la SDAS de 20% de boursiers parmi les élèves français scolarisés par l'AEFE. Vanessa Léglise indique que le gouvernement doit remettre un rapport au Parlement en 2025 sur la base d'un questionnaire qui sera passé aux établissements dès l'automne 24, questionnaire qui prend en compte l'octroi de bourses scolaires aux Français, mais bien d'autres aspects également et sur l'ensemble de la communauté scolaire des établissements AEFE.

Samy Amar revient sur la TVA qui possiblement sera appliqué dès 2025 aux frais de scolarité au Royaume Uni, alertant que cette augmentation brutale des frais de scolarité pour les familles pourrait avoir un impact négatif sur le réseau au RU. La SDAS indique que le sujet est traité par les postes diplomatiques concernés.

Budget 2025 - Echanges sur le projet de loi de finances (PLF)

La Commission des Finances, de la Fiscalité et du Budget et la Commission de l'Enseignement ont auditionné conjointement Frédéric PETIT (MoDem) et Karim BEN CHEIKH (NFP), députés des Français de l'étranger, ainsi que Ronan LE GLEUT (LR), Sénateur des Français de l'étranger. Leurs interventions ont porté sur les programmes 105, 151 et 185.

1. Audition du député Frédéric PETIT (cf. documents en annexe) sur le programme 185 qui concerne l'enseignement français à l'étranger, la francophonie et la diplomatie d'influence.

Le député PETIT souligne que notre diplomatie d'influence (soft power) a d'énormes pistes de progrès, outre le fait qu'elle est d'une importance croissante. En effet, les crises que nous vivons depuis deux ans prouvent que cette diplomatie d'influence se trouve au cœur de ces affrontements.

Sur le budget qui a été déposé par le gouvernement le 11 octobre, la seule grosse inquiétude se situe sur le volet de l'aide au développement (programme 209 principalement). Sinon, le budget sera un peu en réduction, mais il faut relativiser, car l'an dernier, il était en hausse et en 2023 aussi. Nous étions dans une phase ascendante entamée en 2018. Par exemple, de 2022 à 2024, nous avons eu la création de 200 ETP. Un rappel : le budget 2024 n'a pas encore été exécuté dans sa totalité, nous ne pouvons donc pas le juger avant l'année prochaine.

Le député PETIT a insisté sur la nécessité de poursuivre les réformes, plus que de s'alarmer des chiffres. Ainsi les fonds et les responsabilités sont encore trop éclatés entre 5 ministères : ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de la Culture, de l'Education, de la Recherche et du Budget. 1^{er} exemple de réforme souhaitable : 3 opérateurs forment des professeurs dans le monde : l'Institut Français, France Education International et les instituts régionaux de formation. Ils pourraient être plus efficaces s'ils se concertaient. 2^{ème} exemple : depuis deux ans, Business France travaille avec l'Institut Français pour amener des entreprises culturelles et créatives à l'étranger. Et ça marche. 3^{ème} exemple : des réseaux comme l'AEFE, France Média Monde et les FLAM cherchent à se développer mais ce développement se fait en silo.

Concernant le programme 151, qui participe en partie à la diplomatie d'influence, à la softpower de la France, le député PETIT a rappelé que l'AEFE ne gère directement que 10% des lycées. Alors que la subvention avait été rabotée pendant des années, la subvention a été augmentée de 100 millions d'euros en 6 ans, pour atteindre environ 450 millions. Il faut comparer ce montant au chiffre d'affaires de l'entière du réseau qui est de 4 à 5 Mds. Il y a aujourd'hui 560 établissements de l'AEFE. Depuis 2017, on compte la création de 80 établissements, homologués par le ministère français de l'Education nationale. Pour Frédéric PETIT, le développement du réseau se fera en coopération. Les objectifs de doublement des effectifs scolarisés ne peuvent être envisagés que dans une telle optique.

Lors des questions, l'un des intervenants a soulevé le problème de la mixité sociale dans les établissements du réseau de l'AEFE. On n'y trouve, selon l'intervenant, en effet que des élèves issus de milieux très aisés ou bien des élèves boursiers issus de milieux défavorisés. Manque la classe moyenne. Le député PETIT estime entre 10 000 et 30 000 élèves qui seraient exclus du réseau de l'AEFE pour des raisons financières. Il a cité comme voie possible d'amélioration l'exemple de la Hongrie. Le gouvernement hongrois contribue pour 100 000 euros au lycée français permettant ainsi d'intégrer des élèves issus de milieux défavorisés. Mais pour cela il faut dialoguer avec les autorités locales.

2. Audition du député Karim BEN CHEIKH.

Le député est pessimiste. Il prédit une baisse des comptes 105,151 et 185 en 2025, mais aussi de l'exécuté en 2024 par rapport au prévu. Et si la baisse prévue apparaîtra moindre c'est parce qu'on va

liquider la Minusma (force onusienne au Mali) et l'aide non létale à l'Ukraine. Les Bourses vont baisser probablement de 118 millions à 111. Le député note aussi que les AESH pour 2023 n'ont toujours pas été payés en intégralité. Il note que c'est surtout le compte 209 qui va souffrir. Probablement de 1,3 Mds. L'aide au développement, c'est politiquement plus facile à diminuer. Il attire notre attention sur le mixte entre prêts et dons de notre aide au développement. Ce mixte a amené la France à aider surtout des pays disposant d'une certaine capacité à rembourser. La baisse du compte 209 va amener à amplifier cela. Enfin le député Ben Cheikh estime que tous ces comptes ont beaucoup donné à la rigueur budgétaire sur 30 ans et qu'il est indécent d'en demander plus.

3. Audition du sénateur Ronan LE GLEUT, Rapporteur pour le programme 151 au sein de la Commission des Affaires étrangères

Le sénateur LE GLEUT rappelle la création en 1689 du lycée français de Berlin pour intégrer les huguenots qui ont quitté la France après la révocation de l'Edit de Nantes. Soulignant par là combien toute réflexion sur notre réseau AEF doit être ancrée localement. Sur la situation budgétaire, le sénateur LE GLEUT a constaté 150 Millions d'euros de baisse sur le programme 185 par rapport à la loi de finance 2024. Mais les comparaisons chiffrées sont difficiles à faire car il y a des gels de dépenses en cours d'année. De plus, le regroupement sur le compte 105 des masses salariales 105, 151, 185 et 209 rendent les commentaires à chaud compliqués, il faudra d'abord reconstituer les périmètres.

Il faut constater que la situation budgétaire est catastrophique. Aujourd'hui, la France emprunte sur les marchés plus chers que la Grèce et le Portugal. Le coût de la dette risque de devenir le premier poste du budget de l'Etat avant celui de l'Education Nationale. Il est déjà supérieur à celui de la Défense. La charge de la dette se montera cette année à 53 Mds. Si rien n'est fait, elle sera de 70 Mds d'euros l'an prochain. Le gouvernement BARNIER propose un effort considérable. Sur le programme 151, relatif aux affaires consulaires et aux bourses scolaires, le sénateur LE GLEUT souligne la baisse de 17% sur les bourses, pour lui, peut-être l'effet du départ de nombreux Français du Liban car ce pays est le premier bénéficiaire des bourses.

Le sénateur LE GLEUT suggère que l'AFE se déplace pour un jour à Nantes car c'est là que se situe le vrai siège de la DFAE.

ANEFE - Association Nationale des Écoles Françaises de l'Étranger

La Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur a reçu Monsieur Olivier Cadic, sénateur des Française établis hors de France et Président de l'ANEFE, Monsieur Michel Montsauret, secrétaire général de l'ANEFE ainsi que Madame Françoise Hirzel, directrice de l'ANEFE (Association Nationale des Écoles Françaises de l'Étranger) pour une audition portant sur le nouveau rôle et la transformation du cœur d'activité de l'ANEFE.

A l'aube de son 50ème anniversaire, en mars 2025, l'ANEFE se réinvente.

L'Association Nationale des écoles françaises à l'Étranger a depuis sa création en 1975 joué un rôle primordial pour le développement de l'enseignement français à l'étranger en permettant la garantie par l'État des prêts bancaires accordés aux établissements. L'AEFE s'étant vue attribuer ce rôle en 2021, l'ANEFE, tout en poursuivant la gestion des engagements pris avec les établissements avant cette date (jusqu'en 2051, sous forme de plans de financement et d'échelonnements sur plusieurs dizaines d'années), se veut être force de proposition et de conseil pour l'enseignement français à l'étranger, dans toute sa pluralité.

L'ANEFE a pour but de rassembler les établissements établis hors de France proposant un enseignement conforme aux programmes du système éducatif français ou comportant des filières d'enseignement en français, de même que ceux proposant des activités éducatives autour de la pratique du français.

L'Association a pour vocation générale d'aider ces établissements à fonctionner dans les meilleures conditions possibles et de s'efforcer, tant par son action propre que par ses interventions auprès des Pouvoirs Publics, d'obtenir pour ceux-ci le maximum de moyens afin d'assurer leur existence et de permettre leur essor. L'Association peut effectuer des activités de conseil liées au développement de l'enseignement français à l'étranger.

L'ANEFE siège au conseil d'administration de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, à la Commission Nationale des Bourses, ainsi qu'à diverses instances de concertation.

L'ANEFE dispose d'une expérience et de moyens qui peuvent compléter utilement ce que fait désormais l'AEFE dans l'instruction des dossiers de prêts immobiliers pour obtenir la garantie de l'État via la COGAREF.

L'ANEFE évolue pour devenir une agence de notation des écoles françaises à l'étranger qui soit inclusive. Cette démarche est destinée à créer un système vertueux qui valorisera les membres de notre association auprès des parents et des partenaires. Elle permettra également de rapprocher les écoles de notre système pour nourrir le réseau, notamment dans le cadre de l'objectif présidentiel d'un doublement à l'horizon 2030 qui doit être atteint sans que cela ne soit à la charge de la collectivité.

Il existe, partout dans le monde, une toile d'écoles proposant des cours et des cursus en français, peu ou mal connus mais qui offrent une alternative au réseau de l'AEFE.

Environ 80% des enfants français à l'étranger ne sont en effet pas scolarisés dans le réseau AEFE. Afin de développer l'enseignement français à l'étranger, l'ANEFE souhaite promouvoir une vision plus inclusive en considérant que l'enseignement français à l'étranger ne doit pas se limiter à ce réseau restreint, tout en soutenant les écoles homologuées, et en prenant en compte les écoles qui préparent au diplôme national du brevet et au baccalauréat et qui présentent leurs élèves en candidats libres à ces examens.

Le rôle de l'ANEFE sera d'apporter un soutien aux établissements scolaires français à l'étranger. Ses fonctions sont de fournir des informations et des conseils aux écoles françaises situées à l'étranger, grâce à son expertise d'un demi-siècle dans le domaine, ainsi qu'un guide des écoles affiliées.

Ce guide-annuaire, accessible sur leur site internet, sera finalisé en 2025. Il permettra de trouver des informations détaillées (nombre d'élèves, langues enseignées, diplômes proposés, contacts, indicateurs de performance et principaux axes de projet d'établissement, ...) sur les écoles affiliées par zone géographique et référencés par catégorie.

Catégorie 1 Les établissements inscrits dans une démarche volontaire de garantie de qualité et de l'éducation effectuée par des auditeurs externes

Catégorie 2 Les établissements qui appartiennent à un réseau et s'inscrivent dans des démarches d'homologation propres à leur réseau

Catégorie 3 Les établissements étrangers qui accueillent en leur sein une filière francophone complète

Catégorie 4 Les établissements fondés sur le principe de l'enseignement à distance (CNED, OFALycée, CEDRE)

Catégorie 5 Les établissements bénéficiant du label FrancEducation

Catégorie 6 Les associations qui proposent des activités autour de la pratique du français en tant que langue maternelle, dans un contexte extra-scolaire, à des enfants français à l'étranger, non scolarisés dans un établissement local d'enseignement français (FLAM)

L'ANEFE 2.0 sera à terme à une agence de notation des écoles françaises à l'étranger à l'instar des agences de certification aujourd'hui uniquement anglo-saxonnes.

En France, ce sont la conformité aux programmes, aux orientations politiques etc qui sont contrôlées. Les systèmes anglo-saxons bénéficient d'une démarche de garantie de la qualité dont le principe est fondé sur la transparence. L'objectif de ce guide ANEFE est cette quête de la qualité en toute transparence

Deux écoles ont récemment rejoint l'ANEFE :

- le premier établissement non-homologué, le Collège du Léman, à Genève, en Suisse, est un lycée d'excellence qui prépare des élèves au Baccalauréat
- OFALycée est un établissement qui propose une nouvelle forme éducative, étant uniquement en ligne par des cours en français en complément d'une éducation locale.

Quelques chiffres :

L'ANEFE gère à peu près 7 dossiers par an.

Son activité historique se poursuit par la gestion des engagements pris s'élève à 243 M€ qui sont répartis sous forme de :

- 25 emprunts en € pour le compte d'école à hauteur de 32,4 M€
- 16 emprunts indirects en devises à hauteur de 210 M€, dont notamment le plus gros qui à lieu seul représente 40 M€ (soit 46 M€) jusqu'en 2051

Ces dossiers sont dits garantis par l'État. Ils sont véritablement garantis par l'ANEFE.

L'ANEFE n'est pas un opérateur, mais un conseiller, un accompagnateur, un promoteur de notre système scolaire d'excellence dans le monde, sans être juge ni partie.

MLF - Mission laïque française

Audition de M. Christian Masset, président, M. Jean-Marc Merriaux, directeur général et Mme Buzin, directrice générale adjointe

En préambule, M. Christian Masset rappelle que la MLF est une des associations les plus anciennes en France : elle a été créée en 1902 et reconnue d'utilité publique quelques années plus tard. Elle scolarise 61 000 élèves à travers 108 établissements :

- 32 établissements en pleine responsabilité, en Méditerranée et au Proche-Orient, sur des zones qui peuvent connaître des crises (30 000 élèves)
- 15 entreprises où la MLF est mandatée par des multinationales pour les accompagner sur des projets d'expatriation
- 61 établissements en partenariat dans des écoles locales avec des filières/sections homologuées, dont une trentaine en Amérique du Nord.

A la rentrée, les inscriptions s'érodent de 3% au global et de 10% sur la maternelle, avec une baisse bien plus marquée des inscriptions en Espagne (fortes hausses de frais de scolarité) et au Liban (déménagement des familles).

État des lieux régional

Au **Liban**, tout est pour l'instant fermé avec un établissement touché par les bombardements.

S'agissant du **dossier égyptien** et du projet de rachat de terrain pour reloger le **lycée français d'Alexandrie**, le projet est gelé au vu de l'état des finances de la MLF. La MLF cherche un partenaire pour reprendre le terrain, voire l'établissement. Elle voit une porte de sortie avec les systèmes d'hybridation : sections françaises imbriquées dans des établissements égyptiens.

Malgré la situation, **deux sites ont encore ouvert au Maroc**. Le réseau continue de « respirer ».

En Éthiopie, la question du climat scolaire est soulevée à Addis Abeba (1 700 élèves) autour du malaise du personnel en contrat local qui se considère discriminé.

En Espagne, sur Séville, la MLF a vendu le terrain et l'établissement à deux partenaires, dont Odissey, avec qui la MLF travaille en consortium. Le consortium s'est engagé sur des hausses de frais de scolarité en lien avec l'inflation, tous les enseignants ont été repris et de nouveaux espaces sont prévus pour les élèves. **A Palma de Mallorca**, la MLF n'a pas atteint ses objectifs en termes d'effectifs. L'approche budgétaire est maîtrisée mais le climat scolaire n'est pas encore résolu, l'établissement a beaucoup souffert d'un conflit avec un parent d'élève. Le chef d'établissement doit être remplacé. **A Las Palmas**, le chef d'établissement est à présent partagé avec Tenerife.

A Florence, des pistes sont étudiées pour réduire le coût des locaux, dont un maintien dans l'établissement avec une renégociation auprès du bailleur Generali.

Aux États-Unis, où il existe une créance de 2,7 M€ vis-à-vis des partenaires, la MLF a renégocié les conditions et décidé de facturer l'accréditation/ l'homologation.

Accord-cadre avec l'AEFE et plan de transformation de la MLF

S'agissant de l'accord-cadre originel avec l'AEFE, les parties ont convenu qu'il était désuet et peu adapté. L'avenant va préciser un certain nombre de points, notamment chiffrés. Quant à l'accord-cadre futur, M. Masset ne souhaite pas se positionner car la redéfinition du modèle de la MLF doit encore être affinée. Il rappelle que le financement de l'AEFE ne représente que 5% du budget de la MLF (subvention).

L'aide ponctuelle demandée à l'État a pris la forme d'un rééchelonnement de la dette, sans calendrier fixé.

Pour en venir aux mesures prises depuis notre dernière session où notre commission avait voté une motion d'urgence et une résolution concernant la MLF :

- La MLF s'appuie sur de nouvelles compétences : celles de son président et celles d'une commission financière indépendante qui a porté le plan de redressement : y participent un cadre bancaire, un ancien Commissaire aux comptes et un magistrat de la cour des comptes.
- À court terme,
 - des mesures fortes ont été prises (hausse des droits écolage, économies de coûts, gel/abandon de projets immobiliers, travail sur la facturation et le recouvrement des créances, restructuration de la dette en hypothéquant des biens tels que les bâtiments du siège, ce qui a permis de dégager de la trésorerie). La direction vise un excédent brut d'exploitation à l'équilibre 2024-25 et pense tenir l'objectif
 - l'accord avec l'AEFE sera renégocié l'an prochain quand il y a aura plus de recul ; en attendant, un avenant est en cours de signature qui prévoit un report du paiement de la dette
- À moyen terme, la MLF élabore un Plan « MLF 2030 ». Elle a identifié 4 piliers de transformation pour se moderniser et faire face à la concurrence, à savoir :
 - le cap sur le développement international
 - la formation et le recrutement du personnel
 - la pérennité du modèle économique
 - l'optimisation des partenariats institutionnels

À titre d'exemples, la Mission laïque :

- Recherche de nouvelles implantations géographiques : des négociations sont en cours avec 13 établissements étrangers, non homologués, en Afrique ;
- Met l'accent sur l'excellence pédagogique, avec la valorisation des langues, les sciences, l'ingénierie, les mathématiques, la généralisation d'outils d'évaluation du personnel ;
- Souhaite professionnaliser l'association, en déconcentrant les décisions pour permettre une plus grande réactivité des établissements ou en associant les familles.

La MLF est sortie de la crise de liquidité à court terme mais doit rester vigilante. Le directeur général convient qu'il n'y a pas eu suffisamment d'anticipation dans le passé. La MLF est sur la bonne voie même si le chemin à parcourir est long, le réseau souffrant d'une crise inflationniste et de la concurrence.

Notre commission prévoit de faire un nouveau point d'étape en octobre 2025.

Perspectives de travail pour la 42^{ème} session – mars 2025

Notre commission a défini les orientations de son travail pour la prochaine session :

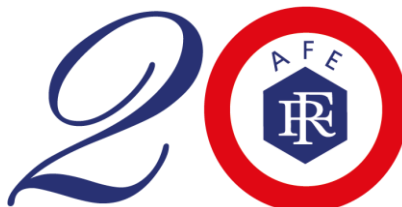
- 1) Comment mieux valoriser la Cité internationale de la langue française à Villers Cotterêts pour les FdE et la Francophonie « globale » ? Nous inviterons son directeur Paul Rondin, avec les questions que nous avons soumises pour octobre 2024 et qui n'ont pas été traitées au cours de notre visite et d'autres questions que nous pourrions développer : liens avec les IF et les AF, visites à distance, séquencées, expositions temporaires qui deviendraient itinérantes, ... parcours « Francophonie » des personnels du MEAE, des réseaux IF et AF, de l'AEFE, ... bases de données en langue française pour l'IA générative...
- 2) Pour faire un point d'étape sur l'ensemble de nos travaux sur la Francophonie depuis le début de la mandature, nous inviterons M. Thani Mohamed-Soilihi, Ministre délégué en charge de la Francophonie à nous présenter son point de vue sur toutes les questions soulevées au cours des auditions et par nos résolutions.
- 3) Pour contribuer aux « Assises de la protection sociale des Français de l'étranger », dans notre domaine, nous travaillerons sur la mixité sociale dans les établissements, en demandant une analyse de la forte baisse du nombre de boursiers et un point d'étape sur la gestion de la campagne des bourses 2025-2026 avec la mise en place du nouveau logiciel « Scolaide » : formation des postes et de établissements ? formation des familles ? accès aux dossiers par les membres des conseils consulaires ? « Scolaide » permettra-t-il, à l'avenir, d'extraire les données pour réaliser des études ? et nous demanderons suivi de nos résolutions sur les bourses et les AESH, ainsi que sur l'accès des jeunes français de l'étranger bacheliers à l'enseignement supérieur en France : ParcoursSup, bourses Crous, ...
- 4) Nous auditionnerons la Directrice Générale de l'AEFE non seulement sur la mixité sociale, l'aide à la scolarité ou les AESH, mais aussi sur l'actualité du réseau, l'impact de l'évolution de la dotation budgétaire et certaines préoccupations thématiques comme la gestion des personnels détachés (prolongation à neuf ans, ...) ou la politique de conventionnement et la tarification des contributions des établissements au budget de l'AEFE.
- 5) Pour apprécier la contribution des opérateurs « partenaires » de l'AEFE , nous les inviterons à une audition sur leur vision des perspectives du développement de l'Enseignement français à l'étranger : leur contribution à la réalisation du plan 2030, l'état de la demande d'enseignement français, les contraintes de développement de l'offre, la gestion des ressources humaines, ...
- 6) Pour apprécier l'impact de l'évolution des programmes budgétaires 185 et 151, nous reivendrons sur les montants adoptés en loi de finances et leurs conséquences pour les Instituts Français, les Alliances, les FLAM, l'audiovisuel extérieur, la contribution de la France à l'OIF, l'AEFE et les bourses scolaires ...
- 7) Sur l'enseignement français à distance (EAD), nous souhaitons établir un état des lieux des offres marquées par l'émergence de nouveaux acteurs, valorisation de l'intelligence artificielle dans l'enseignement à distance : CNED <https://www.cned.fr/>, LyFEL, <https://www.lyfel.org/>, Apprendre le français avec TV5MONDE, Averroès e-learning avec FAPEE, autres ?
- 8) Proposition d'audition conjointe avec la Commission en charge du développement durable des 16 conseillers « Développement Durable » en Ambassade.

Sept résolutions proposées par notre commission et adoptées en séance plénière :

1 – Mettre en valeur la Cité internationale de la langue française dans notre réseau mondial

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

14 au 18 octobre 2024



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°1/10.2024/GOUV-ADMIN.

Objet : Mise en valeur de la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts par le réseau diplomatique, culturel et éducatif français et francophone dans le monde.

VU

- Le discours du 20 mars 2018 du Président de la République à l'Institut de France portant sur la « stratégie sur la langue française » :

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/03/20/discours-demmanuel-macron-a-linstitut-de-france-sur-lambition-pour-la-langue-francaise-et-le-plurilinguisme>

- La convention-cadre de partenariat entre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Centre des monuments nationaux (CMN) établie en septembre 2021 : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2021-09/210722_Convention_OIF_CMN%20FR.pdf

- Le discours du 30 octobre 2023 du Président de la République à l'occasion de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts :

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/10/30/inauguration-de-la-cite-internationale-de-la-langue-francaise-a-villers-cotterets>

CONSIDÉRANT

- Que l'accueil du XIX^{ème} Sommet international de la Francophonie à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts le 4 octobre 2024 a permis à cette magnifique réalisation de se faire connaître dans l'espace francophone mondial ;
- Que la visite de cette Cité par l'Assemblée des Français de l'étranger le 15 octobre 2024 a permis aux participants de mesurer son potentiel d'attractivité et de rayonnement, fondé sur des qualités architecturales, muséales, scénographiques et technologiques qui en font un espace culturel exceptionnel permettant de découvrir, de manière interactive et ludique, l'extraordinaire parcours de la langue française dans le monde et d'accueillir dans son auditorium des événements culturels.

DEMANDE

- Qu'un plan d'actions soit élaboré et mis en œuvre dans l'ensemble du réseau diplomatique, culturel et éducatif français pour élargir la communication afin de faire mieux connaître la Cité internationale de la langue française et de susciter des projets de voyage de découverte visant particulièrement les élèves des établissements scolaires et les professeurs de français et, plus largement, tous les acteurs et partenaires de ce réseau et de ce celui de l'Organisation Internationale de la Francophonie.
- Que la Direction de la Cité internationale de la langue française propose des partenariats adaptés à tous les acteurs de ces réseaux français et francophones à l'étranger que ce soit par des accès à distance, des visites virtuelles, des expositions temporaires itinérantes ou toute autre modalité qui pourrait être mise en œuvre.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPONSE

2 – Mettre en œuvre les 17 recommandations du rapport « *Le français a encore son mot à dire* »

41^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

14 au 18 octobre 2024



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°2/10.2024/GOUV et ADMIN

Objet : Mise en place d'un suivi des recommandations du rapport « *Le français a encore son mot à dire. Propositions pour une francophonie multilatérale et coopérative.* »

VU

- Les 17 recommandations formulées dans le rapport d'information du 2 octobre 2024 des sénatrices et sénateurs Catherine BELRHITI, Yan CHANTREL et Pierre-Antoine LEVI, sur la situation de la francophonie à l'aube du 30^e anniversaire de la loi Toubon
- La loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite « Loi Toubon », relative à l'emploi de la langue française [Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](http://legifrance.gouv.fr)

CONSIDÉRANT

- l'importance d'une francophonie qui puisse répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain, comme la pénurie d'enseignants, les contraintes budgétaires, la découvrabilité de contenus culturels et scientifiques dans l'écosystème numérique, et l'avènement de l'intelligence artificielle,
- que les 17 recommandations formulées sont le fruit d'un travail parlementaire trans-partisan, fondé sur un grand nombre d'auditions et de table-rondes,
- que les Français de l'étranger, et les élus conseillers des Français de l'étranger, sont des acteurs et interlocuteurs clé pour plusieurs des recommandations formulées dans le rapport, notamment celles qui ont trait au dispositif Flam et au réseau culturel français à l'étranger,
- que la francophonie fait partie des champs d'action et de réflexion de l'Assemblée des Français de l'étranger, ainsi que de la diplomatie d'influence et du rayonnement de la France et de la culture française, dont nous sommes des acteurs au quotidien dans nos circonscriptions.

DEMANDE

Demande au Secrétariat d'État chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux d'assurer un suivi annuel de la mise en œuvre des recommandations de ce rapport, afin que notre assemblée

puisse faire état des avancées réalisées, et en présente chaque année un compte-rendu à la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la Francophonie et de l'audiovisuel extérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger.

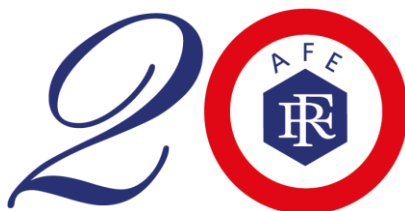
Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPONSE

3 – Clarifier les modalités pratiques du programme international mobilité employabilité francophone

41^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

14 au 18 octobre 2024



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°3/10.2024/GOUV et ADMIN

Objet : Clarification des modalités financières et administratives du Programme international mobilité employabilité francophone (PIMEF), par l'Agence universitaire de la francophonie.

VU

- La résolution ENS/N°4/03.2023 de la commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la Francophonie et de l'audiovisuel extérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger, ayant pour objet les actions en faveur de la Francophonie Mars 2023 - Travaux de la Commission de l'Enseignement, des (...) - Assemblée des Français de l'étranger (AFE) (assemblee-afe.fr)
- Les annonces du 5 octobre 2024 de Jean-Noël BARROT, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, et de Thani MOHAMED-SOILIH, Secrétaire d'État chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux, sur la mise en œuvre du PIMEF lors du XIXe Sommet international de la Francophonie. Mesures prises à l'issue du XIXe Sommet international de la Francophonie (05.10.24) - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr)

CONSIDÉRANT

- l'échec partiel de la stratégie « Bienvenue en France », qui n'a pas été perçue comme aussi accueillante qu'elle l'envisageait, que ce soit par les étudiants extracommunautaires eux-mêmes ou par le corps enseignant,
- que les élus conseillers des Français de l'étranger sont régulièrement sollicités dans leurs circonscriptions par des étudiants, et leurs familles, souhaitant venir étudier en France, et que la politique d'accueil des étudiants extracommunautaires en France est souvent perçue par ceux-ci comme excessivement bureaucratique et dissuasive,
- que la réussite et l'essor souhaité de la francophonie dépend pour partie de la mobilité des jeunes au sein de l'espace francophone
- que l'annonce du PIMEF fait partie des mesures phares du XIXe Sommet international de la Francophonie, dont les effets escomptés se manifesteront dans nos circonscriptions et généreront vraisemblablement une attente forte,

DEMANDE

Que les modalités financières, administratives et opérationnelles du Programme international mobilité employabilité francophone (PIMEF) soient clarifiées par l'Agence universitaire de la Francophonie qui est chargée de sa mise en œuvre.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPONSE

4 – Poursuivre l'expérimentation du Pass Education en Langue Française

41^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

14 au 18 octobre 2024



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°4/10.2024 – GOUV et PARL

Objet : « Pass Education Langue Française » pour les jeunes Français de l'étranger

VU

La déclaration du Président de la République du 7 avril 2022 relative au « Pass Education Langue Française »,

La résolution de la Commission de l'Enseignement, Affaires culturelles, Francophonie et Audiovisuel extérieur N°8/03.2023 et approuvée par l'AFE ;

CONSIDÉRANT

que le «Pass Education Langue Française » doit permettre de faciliter l'accès à l'apprentissage ou l'approfondissement ou la certification en langue française des jeunes Français établis hors de France, qu'une ligne budgétaire à hauteur d'un million d'euros a été allouée à ce «Pass Education Langue Française » sur le PLF 2024,

DEMANDE

- Que la Commission soit informée du dispositif expérimental de ce «Pass Éducation Langue Française» lancé en 2024.
- Que soient maintenus dans la loi finance 2025, les montants à hauteur des dépenses engagées en 2024 pour sa mise en place afin de pérenniser ce dispositif.

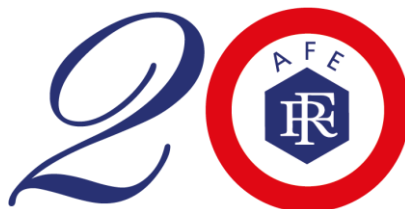
Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPONSE

5 – Inviter les Conseillers des Français de l'étranger au Conseil des IRF

41^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

14 au 18 octobre 2024



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°5/10.2024 – ADMIN – DFAE et AEFE

Destinataires : Administration DFAE et AEFE

Objet : Participation des Conseillers des Français de l'Étranger au Conseil des Affaires Administratives et Financières (CAAF) des Instituts Régionaux de Formation.

VU

la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des français établis hors de France

CONSIDÉRANT

que les Conseillers des Français de l'Étranger peuvent être consultés sur toute question concernant les Français établis dans leur circonscription et notamment sur les questions relatives à l'enseignement français à l'étranger.

que les Conseillers des Français de l'Étranger sont membres de droit, avec voix consultative des Conseils des établissements (CE) relevant de l'AEFE,

que les Instituts Régionaux de Formation ont un statut d'Établissement en Gestion Directe (EGD) de l'AEFE à vocation de formation.

que la formation est devenue un enjeu central du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger visant à doubler les effectifs des élèves à l'horizon 2030,

DEMANDE

la participation à distance ou en présence, à titre consultatif, des Conseillers des Français de l'Étranger au Conseil des Affaires Administratives et Financières (CAAF) des Instituts Régionaux de Formation (IRF).

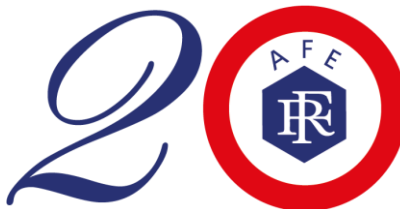
Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPONSE

6 – Mieux préparer les Commissions nationales des bourses scolaires et en rendre compte

41^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

14 au 18 octobre 2024



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°6/10.2024 – ADMIN

Destinataires : Administration DFAE et AEFE

Objet : préparation et suivi des CNB -

VU

l'article D531-45 du Code de l'éducation qui dispose que la Commission nationale des bourses scolaires donne son avis sur les propositions de bourses des commissions locales

l'article 4 du Décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires qui dispose que le conseil consulaire exerce les attributions confiées aux commissions locales prévues à l'article D. 531-45 du code de l'éducation.

CONSIDÉRANT

que les membres de la CNB doivent disposer des documents préparatoires dans un délai raisonnable avant la tenue de la CNB ;

que les membres de la CNB doivent consulter le calendrier proposé par l'AEFE pour la campagne boursière dans un délai raisonnable, afin notamment d'éviter des conflits d'agenda entre les dates proposées aux présidents des conseils consulaires pour les CCB, d'une part, et les sessions à l'AFE ainsi que les congés scolaires du réseau, d'autre part

que la Sous-direction de l'Aide à la Scolarité a un devoir de transparence vis-à-vis des élus et des familles boursières sur les décisions prises

DEMANDE

- Que les documents préparatoires, y compris la proposition de calendrier pour la campagne boursière, soient transmis au moins dix jours en amont de la tenue des CNB

- Que le procès-verbal de la CNB soit présenté aux membres de la CNB dans un délai d'un mois après sa tenue et publié sur le site de l'AEFE après validation

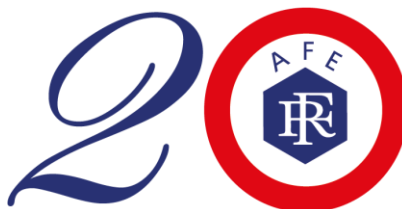
Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPONSE

7 – Communiquer les grilles tarifaires des AESH et payer dès validation par les MDPH

41^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

14 au 18 octobre 2024



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°7/10.2024 – ADM

Destinataires : Administration DFAE et AEFE

Objet : Communication de la grille tarifaire du taux horaire de rémunération des AESH et mise en paiement au fil de l'eau.

VU

- Le code de l'éducation nationale en ses articles L-452-2 et D 534-45 à D 531-51
- L'instruction spécifique de l'AEFE sur les bourses scolaires rythmes nord et sud 2024-2025

CONSIDÉRANT

- que le dispositif d'aide à la scolarité qui inclut l'aide au financement des AESH constitue un accompagnement social qui permet l'accès aux établissements du réseau AEFE pour de nombreux enfants français de l'étranger,
- que la résolution Ens n° 3/03/2023 a été votée à l'unanimité par l'AFE lors de la session de mars 2023,

DEMANDE

- que le poste consulaire communique aux familles la grille tarifaire du taux horaire de rémunération des AESH appliquée localement,
- que l'AEFE assure le règlement au fil de l'eau des aides à destination des familles,
- que le poste consulaire communique aux élus les instructions spécifiques, relatives aux aides AESH,
- que le poste consulaire informe tous les membres du conseil consulaire des demandes et des aides attribuées.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPONSE